

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 28 mai 2008

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 ABSENCES MOTIVÉES
- 4 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 COMMUNICATIONS
- 5 PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET
- 5 DOCUMENTS - DÉPÔT DE 4 PROJETS DE DÉCRET ET DE 3 PROPOSITIONS DE
RÉSOLUTION
- 6 PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA RECHERCHE, LA CONSTATATION, LA
POURSUITE ET LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS ET LES MESURES DE
RÉPARATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (DOC. 771(2007-2008) - N^{os} 1, 1bis
À 13)
- 6 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Thissen, Rapporteur, MM. Dardenne, Pire, Mme Dethier-
Neumann, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre)
- 13 EXAMEN DES ARTICLES
- 14 INTERPELLATIONS
- 14 de Mme Cornet sur « le développement de l'aéroport de Charleroi et le dossier de la gare
de Gosselies »; de M. Wesphael sur « la priorité donnée par le Gouvernement à
l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Charleroi »; question orale jointe de M.
Collignon sur « l'aérogare de Charleroi Bruxelles-Sud », et réponse de M. Antoine,
Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre, MM. Wesphael, Bayenet)
- 16 FAIT PERSONNEL
(Orateurs: M. le Président, M. Bayenet)
- 16 INTERPELLATIONS (SUITE)
(Orateurs: MM. Wesphael, Collignon, Petitjean, Fischerulle, M. Antoine, Ministre, M.
Kubla, Mme Cornet, M. le Président)
- 23 PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET
- 23 QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- 23 de M. Collignon sur « les conséquences des déclarations de M. Karel De Gucht, Ministre
des Affaires étrangères », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des
Technologies nouvelles et des Relations extérieures
- 24 de M. Collignon sur « l'agrandissement de la piste de l'aéroport de Bierset et le recours
déposé par le Gouvernement flamand », et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement,
des Transports et du Développement territorial
- 25 de M. Senesael sur « la performance belge en matière de recyclage des déchets », et réponse
de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
- 26 de M. Kubla sur « l'attitude du Ministre Antoine dans le dossier de la grève des TEC

- Charleroi », et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
- 27 de Mme Bertouille sur « l'arrachage par un agriculteur d'un pipeline de l'OTAN », et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
- 28 de M. Stoffels sur « les risques de grève des producteurs laitiers », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
- 29 de M. Senesael sur « les projets de golf dans la région de Tournai », et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
- 29 INTERPELLATIONS (SUITE)
- 29 de M. Borsus sur « le processus de désignation des hauts fonctionnaires wallons »; de M. Cheron sur « la récente mise en cause de l'impartialité du SELOR dans la procédure de sélection des hauts fonctionnaires wallons et l'organisation pratique de la fin de la procédure de sélection », et réponse de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, en son nom et au nom de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
(Orateurs: M. le Président, MM. Borsus, Cheron, Gennen, Huygens, Fourny, M. Courard, Ministre)
- 37 de M. Etienne sur « la répartition des fonds européens 2007-2013 : la province de Namur est-elle injustement défavorisée ? »; de Mme Barzin sur « les fonds européens pour la province de Namur »; question orale jointe de M. Borsus sur « les fonds structurels dans le Sud namurois »; question orale jointe de M. Dardenne sur « la détermination des dossiers repris dans les fonds structurels européens »; question orale jointe de Mme Dethier-Neumann sur « l'état d'avancement et les critères de choix des projets éligibles au FEDER en Province de Liège », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement
(Orateurs: M. Etienne, Mme Barzin, MM. Borsus, Dardenne, Mme Dethier-Neumann, M. Luperto, Mme Tillieux, MM. Stoffels, Thissen, Wesphael, M. Demotte, Ministre-Président, M. le Président, M. Kubla)
- 51 VOTES NOMINATIFS
- 52 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 53 LISTE DES INTERVENANTS
- 54 INDEX DES MATIÈRES
- 55 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Michel Lebrun, Vice-Président

La séance est ouverte à 10 heures 01 minute.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Happart, Janssens et Jamar, retenus par d'autres devoirs ce matin; Mme la Ministre Simonet, MM. Fontaine, Istasse, Van Cauwenberghe, en mission à l'étranger; Mme Pary-Mille, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 795(2007-2008) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Ministre Courard m'a fait parvenir :

- le rapport d'évaluation 2006 relatif au Plan de prévention de proximité 2004-2007 ;
- et le rapport annuel relatif à l'exercice de la tutelle 2007.

Ces deux rapports seront transmis aux Membres de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

À l'initiative de M. le Ministre Courard, une brochure intitulée « Focus sur la Commune » et éditée par l'Union des villes et communes de Wallonie asbl, en collaboration avec la Direction générale des Pouvoirs locaux, vous sera distribuée ce jour.

La Direction générale des Services techniques (DGST) m'a transmis son rapport d'activités 2005-2006.

Ce rapport sera transmis aux Membres de la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement et de la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a fait parvenir son rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Région wallonne et de la Communauté française.

Le Collectif de Résistance au Traité de Lisbonne m'a transmis une pétition contre la ratification du Traité de Lisbonne.

Le Gouvernement wallon m'a transmis quinze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir trois notifications d'arrêt.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte-rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des Parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 795(2007-2008) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

DOCUMENTS - DÉPÔT DE 4 PROJETS DE DÉCRET ET DE 3 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt :

- du projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels (Doc. 789 (2007-2008) - N°1) ;
- du projet de décret relatif à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées (Doc. 790 (2007-2008) - N°1) ;
- du projet de décret portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 2008 (Doc. 791 (2007-2008) - N°1) ;
- et du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 2008 (Doc. 792 (2007-2008) - N°1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le projet de décret n° 789 a été envoyé à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole, le projet de décret n° 790 à la Commission de l'Action sociale et de la Santé, les projets de décret n° 791 et 792 à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications.

J'ai également été saisi du dépôt :

- de la proposition de résolution destinée à mieux prendre en compte la situation d'urgence des « sans-papier » dans les politiques wallonnes, par MM. Barvais et Consorts (Doc. 787(2007-2008) - N°1) ;
- de la proposition de résolution en faveur d'une politique migratoire et d'intégration à visage humain en Région wallonne, par Mme Dethier-Neumann (Doc. 788(2007-2008) - N°1) ;
- et la proposition de résolution relative aux implications de l'utilisation des nanotechnologies, par Mme Defraigne (Doc. 794 (2007-2008) - N°1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer les propositions de résolution n° 787 et 788 à la Commission de l'Action sociale et de la Santé et la proposition de résolution n° 794 à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications.

Il en sera ainsi fait.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation par Mme Simonis, sur la présentation du budget 2008 du Forem sera imprimé et distribué sous le document n°793 (2007-2008) - N°1.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA RECHERCHE, LA CONSTATATION, LA POURSUITE ET LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS ET LES MESURES DE RÉPARATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (DOC. 771(2007-2008) - N°s 1, 1bis À 13)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement (Doc. 771(2007-2008) - N°s 1, 1bis à 13).

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Thissen, Rapporteur.

M. René Thissen, Rapporteur. – Les 13 et 15 mai derniers, la Commission de l'Environnement a examiné le projet de décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'Environnement.

Le Ministre a développé le contenu de ce texte et a insisté sur différents aspects de celui-ci.

Le projet de décret comporte deux volets, un volet préventif et un volet répressif sans lequel il n'est pas possible de mener une bonne politique en la matière, efficace sur le terrain.

Il est primordial que les pollueurs soient sanctionnés via le principe du pollueur-payeur. En outre, les différents fonctionnaires disposeront de davantage d'outils pour sanctionner: les amendes administratives, le travail d'intérêt général ou encore la perception immédiate.

Le Ministre a également rappelé que la priorité était donnée à la remise en état des lieux ayant subi une atteinte du cadre de vie. Il a insisté sur le fait que toutes les infractions doivent être sanctionnées rapidement afin de créer un effet dissuasif, d'apporter une réponse au sentiment d'impunité et d'éviter d'engorger les tribunaux.

Par ailleurs, une hiérarchisation des délits environnementaux est prévue. Il y aura différentes catégories avec des sanctions financières et des poursuites judiciaires pour chacune d'elles.

Les amendes alimenteront les finances communales ou le fonds pour la protection de l'Environnement selon que l'infraction a été constatée par un agent communal ou régional, et selon que l'amende sera infligée par un fonctionnaire communal ou régional. Le Ministre a également indiqué que les sanctions seront homogénéisées sur l'ensemble du territoire. Il y aura, de plus une harmonisation des moyens d'actions et de collaboration entre les différents acteurs afin de remplir les objectifs poursuivis par le décret.

Lors de la discussion générale, M. Dardenne a avancé que le projet de décret posait des problèmes d'imprécision dans sa rédaction. Le Groupe MR a estimé qu'il est de bon aloi de prévoir des sanctions administratives, mais il a considéré que le projet de décret ne répond pas réellement aux objectifs fixés.

Selon M. Dardenne, le Groupe MR est déçu par ce texte. Il a critiqué notamment la complexité de plusieurs pans du projet de décret comme la multiplicité des agents constatateurs d'infraction et la différence de leurs champs d'action. Le Ministre a expliqué que cela n'était que le reflet de la réalité actuelle. Les agents sont en place sur le terrain et il faut améliorer l'organisation de leur travail.

Le MR a jugé que les sanctions prévues sont parfois démesurées, suite à quoi le Ministre a répondu que certaines infractions peuvent parfois être lourdes de conséquences. Les sanctions doivent dès lors être à hauteur des faits. Un amendement a été déposé en vue de mieux encadrer la marge d'appréciation du Juge.

M. le Ministre a indiqué son intention de transmettre tous les dossiers au Procureur du Roi. Relevons toutefois le fait qu'un amendement a été adopté dans le but d'accélérer les procédures pour les infractions de quatrième catégorie.

M. Dardenne a déclaré qu'il conviendrait de subventionner indépendamment les Communes qui prennent la décision d'élaborer un agenda local, d'une part, et celles qui prennent la décision de désigner un ou des agents constatateurs et un ou des agents sanctionneurs, d'autre part. Le Ministre a considéré que la référence à cet agenda ne se justifiait pas. Un amendement a donc été déposé en ce sens.

M. Gennen a souligné combien il était important d'organiser la répression. Il a remercié M. le Ministre d'avoir élaboré ce projet de décret en étroite concertation avec l'UVCW. Il a souhaité que le Ministre précise la manière dont il envisage les relations entre agent communal et Bourgmestre sur les plans hiérarchique, statutaire et disciplinaire. Il a alors été rappelé que tout agent communal resterait soumis à l'autorité hiérarchique du Bourgmestre.

Pour ma part, au nom du cdH, j'ai rappelé que ce projet était attendu depuis longtemps par la population. Ainsi, l'harmonisation des missions des agents, de l'aménagement des sanctions et des dispositifs de contrôle arrivent à point nommé.

J'ai par ailleurs relevé que le décret met en place un Fonds pour la protection de l'environnement qui allait servir à assurer des mesures de prévention.

Relevant que l'article D.169 du Code de l'Environnement exclut les mineurs d'âge du champ d'application du décret, j'ai plaidé pour que le Ministre envisage une concertation plus pointue avec les autorités fédérales sur ce thème, tant les infractions commises par les mineurs d'âge me semblent réelles et amènent parfois à un certain sentiment d'impunité dans leur chef. Ce dernier m'a indiqué que la teneur de l'article D.169 du Code de l'Environnement, sub article 2 du projet de décret, ne signifiait en rien qu'aucune sanction ne serait applicable aux mineurs.

En ce qui concerne la sanction administrative et le paiement de l'amende, il conviendra de s'adresser aux représentants légaux du contrevenant. L'autre possibilité réside dans la poursuite par le Parquet et dans la saisine du Tribunal de la Jeunesse qui pourra imposer des travaux d'intérêt général liés à l'infraction commise, dans un axe éducatif. Un amendement a finalement été rédigé afin de préciser et de clarifier le sens de l'article D.169. Le Ministre s'est engagé à établir une étroite collaboration avec la Communauté française afin que les infractions environnementales commises par les mineurs d'âge soient en lien avec le travail d'intérêt général qui leur sera proposé.

Mme la Députée Dethier-Neumann a indiqué que ce projet de décret est louable pour les Écologistes car porteur d'harmonisation et de cohérence.

M. Meureau a, pour sa part, remercié M. le Ministre pour ce texte qui sera un outil très important pour les gestionnaires communaux vis-à-vis de leurs concitoyens.

Pour finir, M. le Ministre a remercié chacun des intervenants pour les critiques constructives qu'ils ont formulées par rapport au projet de décret.

Une trentaine d'amendements a été déposée à la suite de la discussion générale. Je vous renvoie donc à la seconde partie de mon rapport, relative à l'examen des articles, pour en connaître la teneur et la suite qui leur a été réservée.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé a été adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Je me permets maintenant d'intervenir au nom du Groupe cdH.

Ce projet de décret arrive à point nommé. Il était attendu depuis longtemps par la population.

Avant toute chose, il importe de souligner le fait que ce texte a fait l'objet de très nombreuses consultations. Il a également beaucoup évolué au fil de sa rédaction, notamment suite à l'avis du Conseil d'État et au travail réalisé au final par la Commission de l'Environnement du Parlement.

En ce qui concerne la rédaction du texte, M. le Ministre a précisé que le CEDRE, Maître Rigaux, la DGRNE et son Cabinet y ont participé et que ce travail a également demandé, en amont, de nombreuses concertations avec, notamment, l'UVCW, le Collège des Procureurs et le Ministre de la Justice.

Sous cette législature, la Région wallonne a déjà beaucoup investi en matière de protection de l'Environnement, notamment via le secteur associatif qui réalise un travail remarquable. Son travail de sensibilisation est d'une importance capitale.

Dans ce cadre, je rejoins M. le Ministre à propos de sa réflexion concernant l'organisation de cours d'initiation à l'Environnement. Des contacts avec la Communauté française devront, pour ce faire, être organisés. Le Groupe cdH soutiendra toute démarche qui ira dans ce sens. Déjà, lors de l'instauration des CRIE, il avait été question d'accords de coopération avec la Communauté française.

Par ailleurs, le Ministre s'est engagé à assurer une étroite concertation avec la Communauté française afin que les infractions environnementales commises par les mineurs d'âge soient en lien avec le travail d'intérêt général qui leur sera proposé et ce, dans un souci à la fois répressif et éducatif. Il s'agit d'éviter tout sentiment d'impunité qui pourrait, sinon, naître dans le chef des mineurs d'âge.

À l'heure actuelle, chaque législation spécifique en matière d'Environnement règle de manière distincte les procédures de recherche et de constatation des infractions environnementales. Les pouvoirs des agents varient en fonction des législations concernées. Il en est de même pour les instruments de prévention et de contrainte et des procédures de poursuite et de prépression des infractions. Seuls les régimes les plus récents offrent la possibilité de recourir à des amendes administratives en l'absence de poursuites pénales.

L'instauration dans ce décret d'un mécanisme d'amendes administratives permettra de désengorger les parquets et tribunaux, tout en atténuant les sentiments d'impunité et d'injustice respectivement ressentis par les personnes peu soucieuses de l'Environnement et les citoyens respectueux de ce dernier. Les amendes administratives permettront une plus grande efficacité du système du fait du caractère immédiat des peines.

Le projet de décret vise à organiser de manière uniforme la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions environnementales dans un objectif de cohérence, de clarté et d'efficacité. Il permettra également d'harmoniser la collaboration entre les acteurs.

Une hiérarchisation des délits environnementaux est prévue, de façon à ce que tous les délits puissent être clairement identifiés sur base de catégories avec, pour chacun d'eux, une sanction financière et des poursuites judiciaires spécifiques.

Je rappellerai aussi le fait que ce décret met en place un Fonds pour la protection de l'Environnement qui servira à assurer des mesures de prévention.

Ce nouveau texte de loi constitue un outil de référence, de clarté, d'harmonisation, de lisibilité et de dissuasion.

Enfin, je tiens à remercier M. le Ministre pour l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve lors du passage de son projet de décret en Commission.

Le décret auquel nous avons abouti est un texte qui, je le crois, s'avère être de grande qualité.

M. Jean-Pierre Dardenne (MR). – Monsieur le Ministre, votre texte part du constat exact que les infractions environnementales ne représentent une priorité ni pour la police, ni pour la justice. Il y avait différents moyens d'agir, dont certains ne relèvent pas de la compétence de la Région wallonne.

La voie que vous avez choisie est celle des sanctions administratives. Votre projet prévoit que d'autres agents que les policiers puissent constater les infractions et que des sanctions administratives puissent être décidées.

Cette voie est intéressante, mais elle entraîne certains problèmes.

Tout d'abord, en ce qui concerne le constat, vous avez habilité des agents communaux pour constater des infractions environnementales, mais ceux-ci n'auront une réelle efficacité que s'ils sont dotés de missions de police judiciaire. La question qui se pose est donc de savoir si la Région wallonne peut habilitier un agent communal pour assurer une mission judiciaire.

Le Conseil d'État, après analyse de la question, a rendu une réponse inquiétante. Il considère, en effet, que le projet de décret excède les compétences de la Région wallonne qui lui ont été conférées par la loi spéciale de 1980.

Ceci représente un problème important car, lors de recours éventuels, s'il s'avère que les agents communaux ne peuvent remplir une mission judiciaire, toute une partie de votre texte s'écroule et perd de son efficacité.

Je regrette que vous n'ayez pas suivi l'avis du Conseil d'État qui vous indiquait que, si vous ne pouvez pas habilitier de manière générale un agent communal à des missions de police judiciaire, vous pouvez le faire dans un domaine particulier. La voie proposée par le Conseil d'État aurait assuré une plus grande sécurité juridique.

En ce qui concerne les sanctions ensuite, les amendes visées sont des amendes administratives, non applicables aux mineurs. Les amendes pénales restent d'application mais, au vu de l'encombrement des parquets, il est évident que ce type de sanction est actuellement inefficace.

Les amendes administratives ne peuvent pas être appliquées aux mineurs. Vous avez alors fait en sorte que celles-ci puissent être appliquées aux parents des jeunes ayant commis un acte répréhensible. Il s'agit d'une véritable aberration sur le plan juridique. En effet, si les parents sont civilement responsables de leurs enfants, une amende administrative ne peut tout de même pas leur être adressée.

Un autre problème lié à votre projet de décret vient de la difficulté de combiner sanction administrative et sanction pénale. Vous avez d'ailleurs reconnu qu'il était impossible d'appliquer les deux en même temps. Vous avez alors décidé d'envoyer tous les dossiers au parquet, ce qui est véritablement contre-productif. Vous allez véritablement encombrer les parquets et, dans la majorité des cas, les dossiers ne seront même pas ouverts. Il aurait plutôt fallu limiter le transmis à cette instance aux infractions des trois premières catégories, mais pas pour celles qui relèvent de la quatrième.

Je pense en effet que c'est une erreur d'envoyer les dossiers des infractions de quatrième catégorie au parquet. En agissant de la sorte, la sanction n'interviendra que plusieurs semaines plus tard.

Au niveau du formalisme, le texte est relativement lourd, par exemple dans le cas d'un avertissement oral, adressé par un agent comme le prévoit votre projet de décret. Je pense que pouvoir utiliser ce genre d'avertissement est une bonne chose, mais il est par ailleurs prévu dans votre texte que, dans ce cas précis, l'agent doit confirmer son avertissement par écrit et doit le communiquer ensuite à la personne qui a eu un comportement répréhensible, mais aussi aux agents communaux, aux agents des intercommunales et aux agents régionaux. Il doit, par ailleurs, faire un rapport dans les 15 jours. Bref, l'agent risque de passer plus de temps dans son bureau que sur le terrain.

En ce qui concerne les délais, vous avez clairement annoncé que votre projet présentait l'avantage de donner une sanction immédiate et identique sur tout le territoire. Ceci est complètement faux puisqu'il n'y a que dans le cas d'une transaction volontaire que la sanction sera immédiate et identique. Dans tous les autres cas, il faudra du temps et la sanction sera différée. Par exemple, en cas d'infraction de deuxième catégorie, 15

jours sont déjà prévus pour envoyer le dossier au parquet qui, lui-même, aura 90 jours pour statuer sur celui-ci. S'il ne le fait pas dans les 90 jours, le dossier reviendra auprès de l'agent. Presque quatre mois se seront donc écoulés et la personne incriminée aura, en plus, le temps de consulter ensuite son dossier et de rencontrer son avocat. La sanction administrative risque donc de tomber près de six mois après l'infraction.

La voie de la sanction administrative est intéressante. Malheureusement, la manière dont vous l'avez explorée est décevante. Vous avez fait un pas intéressant, mais hésitant. Il est possible de faire mieux. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. Charles Pire (FN). – Le projet de décret que nous examinons constitue une pièce importante de la politique d'Environnement de la Région wallonne. Son aspect répressif est évidemment nécessaire car les infractions et les incivilités doivent être recherchées et sanctionnées. Il est indispensable d'améliorer l'image générale de la Région en termes de propreté publique et de respect des lieux publics.

Le projet de décret établit une hiérarchisation des délits environnementaux, une rapidité d'exécution des sanctions ainsi qu'une adaptation des peines à la gravité de l'infraction.

Dans la situation actuelle d'encombrement et de retards judiciaires, qui confine largement au déni de justice et qui est caractéristique de la mauvaise gouvernance des partis traditionnels qui exercent tour à tour les responsabilités fédérales, il faut se réjouir de l'important développement du système d'amendes administratives mis en place par le décret.

Ce mécanisme permet à la fois de soulager l'appareil judiciaire et de sanctionner rapidement ceux qui commettent des infractions et les auteurs d'incivilités.

Évidemment, et c'est la règle du genre, le projet de décret prévoit des peines d'emprisonnement. C'est malheureusement nécessaire. Mais évoquer la prison, menacer d'enfermement, risque bien de n'impressionner aucun candidat délinquant.

Naturellement, sont en cause toutes les mesures prises par les Ministres fédéraux de Justice en vue de la non-exécution d'un grand nombre de peines, ainsi que la décision de suspendre l'exécution de peines importantes. Il est clairement question des peines allant jusqu'à trois ans. Autant la législation, qui sera bientôt adoptée par notre Parlement, est utile et salutaire; autant des déficiences judiciaires graves de l'Etat fédéral anéantiront l'efficacité du décret quand il permettra de poursuivre et de sanctionner les infractions les plus graves, à savoir le crime environnemental de la première catégorie et les manquements graves visés dans la deuxième catégorie.

Au cours des travaux en Commission, mon Collègue Charles Petitjean a soulevé plusieurs questions relatives au Code rural, à la pratique courante en usage dans plusieurs Communes et à la qualification de Police judiciaire. Les Députés wallons FN considèrent que les réponses apportées par le Ministres sont satisfaisantes, ainsi que l'ensemble du système mis en place pour rendre efficaces l'action communale et la collaboration entre la Région et les Communes, spécialement au niveau des infractions de la quatrième catégorie.

C'est conscients de l'utilité et de la qualité du projet de décret déposé par le Gouvernement que les Députés wallons FN voteront «oui», sachant malheureusement qu'une grande partie de son efficacité sera mise à néant en raison de la situation désastreuse de l'appareil judiciaire fédéral.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – L'objet du décret vise à régler de manière uniforme la recherche, la constatation et la poursuite des infractions environnementales. La source d'inspiration est l'ordonnance bruxelloise relative aux infractions environnementales.

Le projet comporte plusieurs avancées:

- la possibilité, pour les agents communaux ou intercommunaux, de constater et de poursuivre les infractions environnementales;
- l'attribution du pouvoir de surveillance qui n'est pas dépendant d'indices d'infraction préexistants;
- la création d'amendes administratives;
- le mécanisme de transaction par voie de perception immédiate et volontaire pour certaines incivilités, accompagné de remise en état immédiate;
- les infractions de 4e catégorie permettent aux communes de créer leur propre règlement communal et de percevoir des amendes administratives communales.

Le produit des amendes pénales et administratives alimente le Fonds pour la protection de l'environnement. Une coordination de la politique criminelle environnementale est prévue sous la forme d'une réunion annuelle.

Notre appréciation de ce projet est louable. On observera tout de même quelques points :

- les parcs naturels et le Code forestier ne sont pas inclus dans le champ d'application de la réforme, sous prétexte qu'ils font l'objet d'une révision législative. M. le Ministre m'a toutefois rassuré en annonçant qu'il en tiendra compte dans son travail futur ;
- le projet de décret ne résout pas le manque récurrents de moyens humains de la DPE. L'Unité de la répression des infractions de la DPE demeure mais cela ne règle pas le manque de moyens.

Par ailleurs, si le projet de décret veut rencontrer le même succès que l'ordonnance bruxelloise, il devra mettre en place une cellule chargée de superviser les amendes administratives. À Bruxelles, un service a été mis sur pied à cet effet. Qu'en sera-t-il en Wallonie ?

En ce qui concerne la répartition des rôles entre les Communes et la Région wallonne, un protocole d'accord, signé par 147 Communes, définit le rôle des Communes en fonction des infractions. Ce protocole est indispensable dès lors qu'il importe de savoir qui, sur le terrain, est le mieux à même d'intervenir.

Par contre, ce protocole n'est pas obligatoire. Il faudra donc tout faire pour convaincre les Communes manquantes de se joindre et signer ce protocole d'accord.

En ce qui concerne l'information et la participation du public, la DPE prévoyait, dans son rapport d'activités 2003, d'adopter un système d'information aux plaignants sur l'évolution de l'instruction de leurs plaintes.

À ce jour, cependant, aucun système ne fixe formellement la communication entre la DPE et les plaignants. Sans porter atteinte au secret de l'instruction, le projet de décret aurait pu formaliser la communication entre les acteurs.

Ayant pointé quelques remarques et en espérant que celles-ci seront prises en comptes, nous voterons en faveur de ce projet.

M. Robert Meureau (PS). – L'ensemble des intervenants a expliqué la nécessité du décret dont il est question ce matin.

Je tiens tout d'abord à remercier les Parlementaires de la Commission qui ont travaillé dans un esprit constructif. Je pense notamment à Messieurs Dardenne, Thissen et Gennen.

La qualité de vie existe en Wallonie. Même si des centaines de questions ponctuelles se posent, la biodiversité existe dans notre Région et nous avons la chance de bénéficier d'une richesse de paysages. Il convient de veiller à céder ce patrimoine en l'état aux générations futures.

Pour ce faire, deux outils sont à notre disposition : la mise en valeur de ce qui existe, d'une part, la prévention, via les contrats-rivières, plans communaux de développement nature, notamment, d'autre part.

Si les valeurs de respect, de civisme et de solidarité par rapport au bien commun ne sont pas nécessairement en déclin, elles doivent être rappelées.

En cas de non-respect, il convient d'utiliser la répression et de se donner les outils nécessaires.

Pour en revenir plus précisément au texte qui nous est soumis ce matin, je pense qu'il est utile d'avoir réparti les infractions en quatre catégories afin de donner une proportionnalité à celles-ci.

Je fais confiance au texte au point de vue de sa praticabilité sur le terrain. Ce texte est avant-gardiste. Nous l'avons voté le 22 mai. Le lendemain, le Parlement européen a voté une directive sur le même sujet. Je souhaiterais que le Ministre nous indique si nous sommes sur les bons rails.

Par ailleurs, vous connaissez mon attachement au pouvoir communal qui a, en l'espèce, un rôle à jouer. De manière générale, je suis contre les délégations de travail ou financières aux autorités locales. Toutefois, la

détection des infractions implique un travail de proximité. Encore convient-il de donner aux Communes les moyens pour ce faire. L'agent ne doit pas rester dans son bureau mais, au contraire, rouler à travers sa Ville ou sa Commune afin de pouvoir détecter les dépôts clandestins ou toute autre infraction.

Y a-t-il suffisamment de personnel au sein de la Région, et pourra-t-il être suffisamment sur le terrain ou conviendrait-il de renforcer le cadre ?

En conclusion, le PS se réjouit de cette initiative qui va vers une amélioration de notre qualité de vie.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens tout d'abord à remercier les Parlementaires pour le travail constructif réalisé en Commission.

Nous sommes d'accord sur l'objectif poursuivi. Je souligne le bon état d'esprit qu'il y a eu en Commission et l'apport de l'Opposition qui a permis d'améliorer ce texte.

L'essentiel de la politique du Gouvernement en matière environnementale est de poursuivre avec fermeté ceux qui ne respectent pas la Wallonie. Deux axes sont envisagés : le premier est basé sur la prévention et l'éducation, le second sur la sanction.

Pour ce qui concerne l'éducation et la prévention, rappelons l'apport des CRIE, des associations environnementales et le réseau mis en place au travers des écoles. Est-ce suffisant ? Non, vu les inégalités de l'éducation face à l'Environnement, qui ont été démontrées dans les études qui ont été réalisées. L'Environnement est un enjeu de société et il faudrait dès lors une présence plus importante de cette matière dans le parcours scolaire.

Le deuxième objectif concerne les sanctions effectives et rapides aux infractions. M. Dardenne a donné différents exemples. Des amendements ont déjà réduit les délais. Si nous sommes tous en faveur de sanctions rapides, il ne faut pas négliger le respect des procédures et des droits de la défense.

Je suis également particulièrement heureux de la concertation qu'il y a eu avec le Collège des Procureurs ou encore l'UVCW qui ont permis cette harmonisation et l'adoption de sanctions réelles. Cela devrait permettre le désengorgement des tribunaux.

M. Meureau a évoqué la directive européenne. Celle-ci cadre parfaitement avec notre projet de décret. Voici quelques mois, le Commissaire européen a souligné le travail de notre Région indiquant que, pour ce qui concerne les infractions environnementales, notre Région a montré l'exemple.

La proposition de directive qui vient de faire l'actualité sur le plan européen colle parfaitement à ce décret. Nous avons d'ailleurs anticipé les choses et réalisé tout un travail en amont pour ne pas devoir modifier notre texte en raison de cette directive. Nous avons donc été de l'avant, il faut le souligner.

C'est une nécessité absolue pour notre Région de donner une image d'éducation et de propreté. L'Environnement est un secteur essentiel sur le plan de l'image.

Les différentes pollutions ont un coût pour les Communes. Nous avons mis des moyens, 450 millions d'euros au cours de cette législature, pour financer les centres de traitement de déchets et les parcs à containers.

Ce décret va permettre de clarifier les choses en matière de sanctions. Chacun pourra les connaître, elles seront appliquées le plus rapidement possible, partout en Wallonie.

Pour revenir sur le thème de l'image, c'est primordial sur le plan économique. Les investisseurs sont sensibles aux arguments tels que l'aspect fiscal et la main-d'oeuvre de qualité, mais un facteur qui prend de plus en plus d'importance est celui de l'aspect environnemental, de la qualité de vie.

L'argument touristique est également à prendre en compte. Avoir une image de propreté est essentiel pour les touristes. C'est pourquoi, nous avons prévu 400 agents de prévention dans *Wallonet 1* et *Wallonet 2*. Ces agents seront mis en priorité dans les zones accueillant des touristes.

Ce décret permet une hiérarchisation des sanctions, il établit différentes catégories. La première catégorie concerne le crime environnemental. C'est une notion qui a été reprise dans la directive européenne. Il s'agit des

actes les plus graves pour la santé humaine commis avec une intention de nuire. Par exemple, le dépôt de déchets clandestins toxiques

Pour répondre à Mme Dethier-Neumann à propos des parcs naturels et du code forestier, je lui dirais qu'on ne peut régler tous les problèmes en une seule fois. Le droit environnemental est évolutif. Le Code forestier va bientôt arriver et il y aura des adaptations. Ce sera également le cas pour les parcs naturels.

Avec ce décret, nous allons réellement poursuivre les incivilités en matière environnementale. Nous avons prévu des sanctions administratives ainsi que la perception immédiate, avec le même tarif appliqué immédiatement partout en Wallonie. Cela simplifiera la vie des agents constatateurs qui sont mis sur le même pied. Je préciserais à M. Dardenne que nous avons répondu aux remarques du Conseil d'État à propos des agents communaux et que nous nous sommes alignés sur l'ordonnance bruxelloise de 1999.

Cette volonté de sanction s'appliquera également aux mineurs. Il sera envisagé d'imposer une sanction administrative à l'autorité parentale du mineur. Si le parquet poursuit le mineur, le juge tiendra compte de tous les éléments pour appliquer une peine à ce dernier. Comme M. Thissen l'a rappelé, nous allons mettre en place avec la Communauté française des travaux d'intérêt général qui correspondent aux délits commis. Si un jeune jette des papiers à terre, il pourra se voir imposer un travail d'intérêt général, sanction très intéressante car elle comporte un aspect éducatif.

Nous avons mené de nombreuses constatations pour parvenir à une harmonisation des sanctions sur tout le territoire. Cependant, ce texte ne sera parfaitement excellent que si des moyens sont mis à la disposition des différents acteurs. Il faut des agents constatateurs sur le terrain de même qu'une signalétique des incivilités la plus claire possible sur tout le territoire.

Nous avons mené un travail remarquable de coordination des Communes avec l'UVCW, car nous touchons en la matière des compétences communales. Des protocoles ont été conclus entre la DPE et les Communes. La dernière qui ait signé un protocole est la Commune de Charleroi. Ces protocoles concernent l'organisation de notre politique au niveau communal. Ils déterminent quel agent va intervenir, pour quel délit.

Dans ce travail de coordination, je tiens à saluer l'apport de Mme Onkelinx, qui était Ministre de la Justice à l'époque ainsi que des Procureurs généraux.

Près de 148 Communes ont signé le protocole. Il en reste donc plus d'une centaine au niveau wallon qui n'a pas encore signé.

Je vous rappelle, par ailleurs, que nous avons harmonisé notre fiscalité par rapport aux autres Régions. Nous ne serons donc plus une Région attractive pour les déchets de ces autres Régions.

Voilà donc la politique que nous allons mener. Une politique de prévention, d'éducation mais aussi de sanctions. C'est un défi économique, touristique, social, d'emploi et d'égalité de traitement de tous les citoyens wallons.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLE 1^{ER}

M. le Président. – L'article 1^{er} n'a fait l'objet d'aucune objection. Il a été adopté.

ARTICLE 2

M. le Président. – À l'article 2, MM. Thissen, Dardenne, Meureau et Mme Dethier-Neumann ont proposé, après approbation du Rapport, un amendement (Doc. 771 (2007-2008) — N° 14).

Cet amendement vient de vous être distribué.

Les votes sur l'amendement et l'article 2 sont réservés.

ARTICLES 3 À 17

M. le Président. – Les articles 3 à 17 n'ont fait l'objet d'aucune objection, ils ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE MME CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI ET LE DOSSIER DE LA GARE DE GOSELIES»

INTERPELLATION DE M. WESPHAEEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LA PRIORITÉ DONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI»

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «L'AÉROGARE DE CHARLEROI BRUXELLES-SUD»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial :

- de Mme Cornet sur «le développement de l'aéroport de Charleroi et le dossier de la gare de Gosselies»;
- de M. Wesphael sur «la priorité donnée par le Gouvernement à l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Charleroi»;
- ainsi que la question orale de M. Collignon sur «l'aérogare de Charleroi Bruxelles-Sud».

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Véronique Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez une façon de faire de la politique, notamment par de grandes sorties médiatiques, qui nous amuse beaucoup.

Le 16 mai dernier, vous affirmiez dans la presse vouloir faire de l'aéroport de Charleroi le premier aéroport du pays en 2015 et vous annonciez l'extension de l'aérogare. Vous vous félicitez d'un consensus au niveau du Gouvernement wallon. Nous sommes soucieux de voir la notification du Gouvernement à cet égard.

Je fais partie de ceux qui se réjouissent du succès de l'aéroport de Charleroi et de ses retombées économiques pour notre Région. Toutefois, vos propos me semblent légers. Ils manquent de recul et de stratégie. J'aimerais comprendre ce qui vous pousse à tenir des propos qui relèvent, selon moi, de la pure fiction.

Je souhaiterais obtenir les informations sur lesquelles vous vous êtes basé pour affirmer que BSCA pourrait, à l'avenir, dépasser l'aéroport de Zaventem. Je voudrais que vous nous démontriez que votre sortie médiatique n'est pas un simple effet d'annonce.

Sur base de quels chiffres estimez-vous pouvoir dire que BSCA sera le premier aéroport national en 2015? Actuellement, l'aéroport de Zaventem affiche une importante croissance. Il a accueilli près de 18 millions de voyageurs en 2007. Le plan d'affaires de BSCA prévoit, quant à lui, sept millions de passagers en 2010 et 15 millions en 2015. Il enregistre, pour ce premier trimestre, une progression de 15% du nombre de passagers.

Comment arrivez-vous à cette conclusion enthousiaste par rapport à l'aéroport de Charleroi? Comment intégrez-vous dans vos projections la création d'un terminal *low cost* à Zaventem qui entrera inévitablement en concurrence avec BSCA? Les passagers qui seront amenés par le futur partenaire privé qui entrera dans le capital de BSCA sont-ils intégrés dans votre raisonnement? Quelle est actuellement la répartition des parts de

marché des cinq aéroports belges et quelles sont vos prévisions pour les cinq années à venir? Quel sera l'impact d'une taxation sur le kérozène par l'Union européenne? Quelles seront les conséquences du processus de Kyoto et des menaces qu'il fait éventuellement plâner sur le *low cost*? Ne pas prendre ces éléments en considération me semble assez irresponsable.

MM. Buelens et Viseur partagent mes inquiétudes quant à la saturation de l'aéroport de Gosselies. C'est un aéroport diurne qui ne comprend qu'une seule piste alors que Zaventem, aéroport diurne et nocturne, comporte trois pistes.

Des questions essentielles se posent par rapport au manque de place et de perspectives pour l'aéroport de Charleroi.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et vous, qu'en pensez-vous?

Mme Véronique Cornet (MR). – Ce que je pense, c'est que cet aéroport souffre de l'improvisation du Gouvernement et d'un manque de perspectives à long terme concernant notamment l'impact économique sur l'ensemble de la Région.

En 2005, vous disiez que l'aérogare était prioritaire. On n'en voit toujours rien aujourd'hui. Je veux comprendre votre politique avant de m'exprimer. Je ne suis d'ailleurs pas la seule. Ainsi, M. Buelens a déclaré «c'est une annonce de politicien et donc, il faut toujours se méfier.» Il a également précisé que les 15 millions de passagers représentent un simple potentiel, une capacité théorique maximum. De nombreux acteurs du secteur estiment par ailleurs que BSCA saturera définitivement ses installations avec un maximum de huit millions de passagers.

Il me semble également utile de vous questionner sur l'annonce de l'extention de l'aérogare quatre mois après son inauguration. Pourquoi, alors que les chiffres montraient une constante augmentation du nombre de passagers depuis 2006, ne pas avoir d'emblée prévu un aéroport plus grand? Pourquoi ne pas avoir intégré ces données directement dans les travaux? Je vois mal comment vous pouvez soutenir que le Gouvernement a agi avec prévoyance.

Vous me répondez qu'on a battu des records. Cela me paraît assez logique à partir du moment où on connaît une bonne croissance. C'est comme cela depuis que l'aéroport existe et cela continuera.

Je souhaiterais évoquer la question des terrains disponibles, des zones d'activité économique dans la région de Charleroi. Je vous demande un peu de cohérence. Il ne s'agit pas uniquement de faire voler des avions, il faut encore que l'économie de la région puisse en bénéficier.

Un dernier mot concerne la prise en compte des aspects environnementaux. Comme l'indiquait M. Frédéric Chaumé, l'extension de l'aéroport telle qu'annoncée générerait autant d'émission de CO₂ que toutes les émissions actuelles de la Ville de Charleroi, tous secteurs confondus. Existe-t-il une réflexion à ce niveau pour faire cohabiter le développement de cet aéroport et nos objectifs en matière de développement durable et de diminution de la pollution à Charleroi? On ne peut se contenter d'adapter le discours en fonction du lieu et des projets concernés. M. Buelens le dit lui-même. Les limitations des ambitions de Charleroi Airport proviendront des infrastructures et des contraintes environnementales.

Pourriez-vous également nous préciser où en sont les discussions avec Brussels Airlines? Vous aviez déclaré dans la presse que les diversifications avec cette compagnie se présentaient de manière flatteuse. Je vous rappelle que vous aviez annoncé une décision juste après les vacances de Pâques. Visiblement, nous n'en sommes encore nulle part. M. Bullens n'a pas hésité à recadrer vos propos en les qualifiant de prématurés.

Je voudrais savoir ce qui a motivé votre sortie médiatique. J'aimerais m'assurer que ce n'était pas un effet d'annonce, mais qu'elle faisait partie d'une perspective globale et d'un consensus gouvernemental.

Je rappelle qu'on a fait des investissements, mais qu'il n'y a toujours pas de réalisation.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Il y a quelques jours, vous avez annoncé, à grand renfort de trompettes, l'intention du Gouvernement wallon de doubler la capacité de l'aérogare de l'aéroport de Charleroi, déjà saturée quelques semaines après son inauguration.

Encore une fois, gouverner, c'est prévoir. Et vous n'avez manifestement rien vu venir puisque vous envisagez déjà d'agrandir des infrastructures avant même d'avoir eu le temps de ranger la paire de ciseaux avec laquelle vous avez coupé le ruban de leur inauguration.

Ainsi que vous le savez, je suis loin d'être un chaud partisan d'un tel mode de transport. L'avion est tout aussi gourmand d'un point de vue énergétique que coûteux d'un point de vue environnemental. Faut-il à ce propos parler aussi de l'augmentation exponentielle de la pression, notamment sonore, sur les riverains des aéroports? Cette pression supplémentaire se traduira en termes économiques par un accroissement significatif des coûts liés aux mesures d'accompagnement. Un développement raisonnable des aéroports régionaux ne nous poserait pas du tout problème, mais il semble que le mot raisonnable n'appartienne pas à votre vocabulaire. Par contre, j'aurais aimé vous entendre sur la création d'une nouvelle gare à côté de l'aérogare de Charleroi, au coeur de l'aéropole.

Eu égard à vos déclarations, je me bornerais à vous demander quels sont les paramètres et les éléments chiffrés ou objectivés qui vous incitent à proposer dès maintenant l'agrandissement d'une aérogare que vous venez à peine d'inaugurer.

À en croire la presse, vous vous seriez basé, pour faire cette proposition de doublement de capacité, sur une projection qui résulte des statistiques cumulées des congés de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte d'un seul exercice.

J'ose espérer que cette information est inexacte et que vous avez d'autres éléments en mains. Je souhaiterais les connaître.

À la demande de Tuc-rail (SNCB), les bureaux Transitec et CSD Ingénieur-Conseil ont réalisé une étude qui recommande la construction d'une gare ferroviaire au Nord de l'autoroute E42 (310 millions d'euros), ce qui profiterait aussi à l'agglomération carolorégienne.

Selon cette étude, le projet envisagé au Nord de l'autoroute présente de nombreux avantages: meilleure visibilité, coût moindre, fréquentation par la population du Nord de l'agglomération, moindre délai de mise en œuvre.

Personnellement, je ne suis pas convaincu par l'idée de bâtir une gare au milieu des champs et ma préférence va nettement à la construction d'une nouvelle gare ferroviaire au cœur de l'agropole afin que le transport en commun irrigue enfin cette zone cruciale.

M. Maurice Bayenet (PS). – Une «agropole»? Ne faites-vous pas là une erreur?

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Ne vous inquiétez pas, Monsieur Bayenet, en parlant d'«agropole», je ne m'adressais pas à vous.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur le Président, ceci un fait personnel.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur Wesphael utilise le terme «agropole» au lieu d'aéropole. Je lui en fais la remarque et il en profite pour faire un jeu de mots et transformer ces mots en une injure envers un Parlementaire.

INTERPELLATIONS (SUITE)

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Cela étant dit, l'étude contient nombre d'informations intéressantes.

Transitec et CSD notent, entre autres, qu'il y a lieu de prendre avec circonspection les prévisions de développement du marché *Low cost* sur lequel BSCA s'est spécialisé. Ce marché présente en effet beaucoup d'incertitudes, au nombre desquelles la concurrence prochaine des grands aéroports, la hausse des produits

pétroliers, la taxation prochaine du kérosène par la Commission européenne et, d'une manière générale, les mesures de réduction qui vont frapper le mode de transport le plus polluant qui soit, dans le cadre de Kyoto II.

Tout récemment, Marcel Buelens, le patron de l'aéroport de Charleroi, a souligné les limitations infrastructurales et environnementales (trafic accru, CO₂) qui pèsent sur l'avenir de Charleroi, sans oublier les dimensions réduites (15 ha à peine) d'espaces libres encore disponibles.

Selon lui, vous avez fait «une annonce de politicien», dont il faut en conséquence «se méfier». De votre ambition de 15 millions de passagers à l'horizon 2015, il fait «un simple potentiel, une capacité théorique maximum».

Le moins qu'on puisse dire est que le consensus fait défaut à Charleroi sur vos propos.

Voici ainsi énumérés quelques solides arguments susceptibles, M. le Ministre, de freiner votre bruyant et brouillon dynamisme. Le plus étonnant est pourtant dans ce qui suit.

On reste en effet pantois quand on découvre que Transitec et CSD proposent de lancer une réflexion globale sur la zone concernée par ce projet ferroviaire, en y associant tous les acteurs fédéraux, régionaux et locaux. Quand on lit cela, on croit rêver!

Ainsi donc, M. le Ministre, voilà qu'il se confirme à bonne source que le développement à coups de centaines de millions d'euros de ce que vous appelez «notre port d'Anvers» ou encore «le plus gros projet économique de Wallonie» ne repose sur aucune réflexion globale et que vous naviguez une fois de plus à vue, dans l'improvisation et l'à peu près, à la plus grande merci d'une société de droit irlandais, d'un écumeur des airs et d'une conjoncture de marché dont les perspectives sont bien moins réjouissantes que ne le laissent entendre les chiffres jetés en pâture à la presse et au public, sans même parler d'un investissement massif dans des emplois extraordinairement coûteux et nuisibles en termes de réchauffement climatique.

La région de Charleroi mérite de gros investissements, mais je pense qu'une réflexion est nécessaire sur comment mobiliser les moyens pour créer des emplois de qualité qui soient moins nocifs pour l'Environnement et moins susceptibles d'être sanctionnés financièrement dans le cadre de Kyoto II.

Plus généralement, pourriez-vous nous expliquer, M. le Ministre, comment vous réussissez, sans tomber dans la schizophrénie, à concilier le projet de développement de l'aérogare de Charleroi et les émissions de CO₂ que cela implique forcément, avec votre discours sur la nécessité du développement durable et d'une énergie propre?

Enfin, M. le Ministre, pourriez-vous confirmer qu'il y a un accord au sein du Gouvernement sur l'agrandissement de l'aérogare de Charleroi? Le moins qu'on puisse dire est que les informations fusent dans tous les sens en ce qui concerne l'existence de cet accord. Le cas échéant, pourriez-vous nous indiquer quel jour précisément le Gouvernement a donné son accord?

Vous tenez sans arrêt un double discours. C'est véritablement épouvantable. D'un côté, vous n'arrêtez pas de claironner que la Région wallonne est à la pointe en ce qui concerne le développement durable et, de l'autre, vous êtes le premier à prôner le développement d'un pôle, de manière démesurée, qui annulera tous vos efforts en matière de développement durable et d'économie d'énergie. Il va falloir faire un choix entre un comportement à la Antoine et un comportement à la Lutgen.

M. Christophe Collignon (PS). – L'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud connaît un développement très rapide qui ne peut que tous nous réjouir. Cela témoigne du souffle de renouveau qui anime notre Région. La nouvelle aérogare, inaugurée il y a 4 mois, connaît une fréquentation qui dépasse les projections initiales. Nul n'est besoin d'insister sur les conséquences bénéfiques de ce développement sur la Wallonie en général, sur Charleroi en particulier.

Une aérogare avec une capacité plus importante est indispensable et je me réjouis de savoir qu'une connexion ferroviaire attenante est à l'étude. En effet, les avantages qui résultent d'une telle association seraient multiples.

Premièrement, le réseau routier local serait soulagé d'une bonne partie des voyageurs qui se rendent à

l'aéroport. Outre le gain environnemental non négligeable dans notre effort de diminution des gaz à effet de serre, l'effet sur la mobilité aux alentours de Charleroi serait tout à fait bénéfique.

Cette intermodalité accrue permettrait à Charleroi de se rendre encore plus attractive face à la concurrence régionale et aiderait à remplir l'objectif fixé, à savoir faire de Charleroi Bruxelles-Sud le premier aéroport du pays.

De plus, les touristes qui débarquent à Charleroi pourraient plus facilement se rendre sur leur lieu de villégiature, ce qui serait bénéfique au secteur tertiaire wallon. De même, les utilisateurs de l'aéroport éviteraient des frais de stationnement lors de leur voyage.

Enfin, intégré dans l'éventuel RER de Charleroi que j'appelle de mes vœux, tout comme d'ailleurs celui qui desservirait Liège et sa région, cette gare permettrait aux employés de se rendre plus facilement sur leur lieu de travail.

Ce dossier est très important pour l'avenir de notre Région, mais son financement dépend en partie du Fédéral. Le plan d'investissement 2008-2012 de la SNCB n'y consacre qu'un budget total de 151,8 millions d'euros, alors qu'il semble évident qu'une connexion ferroviaire digne du rayonnement de l'aéroport coûtera au bas mot deux fois plus.

À ce sujet, je tiens à ouvrir une parenthèse pour dire que je suis étonné de l'absence de réaction au niveau wallon suite à la publication du plan d'investissement de la SNCB. Il semble en effet que la Wallonie ne reçoit que des miettes et que l'avantage est donné à la Flandre.

Il faudra à l'évidence négocier avec la Flandre une augmentation du budget prévu. Personnellement, je serais pour une gare sous-terrain. Le budget actuellement prévu par la SNCB est insuffisant. Si nous n'affirmons pas qu'il s'agit d'une priorité pour nous, notre redéploiement sera en rade.

Cette renégociation est plus importante que les critiques internes qui voient le jour, dès lors que tous s'accordent à dire que l'aéroport de Charleroi a permis le redéploiement économique de la région. Il vous appartient aujourd'hui, M. le Ministre, de négocier avec la Flandre pour obtenir la mesure de nos budgets.

M. Charles Petitjean (FN). – Je voudrais tout d'abord dire combien nous sommes attachés au développement de l'aéroport de Charleroi. Il est certain que celui-ci donne une image internationale à la Ville et qu'il est générateur d'emplois. Cependant, l'annonce d'agrandissement de l'aérogare nous laisse dubitatifs.

En effet, l'aéroport se nourrit essentiellement du *low cost*. Avec l'explosion du prix du kérosène, les compagnies seront certainement enclines à limiter leurs vols pour atteindre un taux maximal d'occupation et à revoir le prix du billet. Cela va freiner la fréquentation de l'aéroport. M. le Ministre, tenez-vous compte de ces paramètres?

Par ailleurs, quelle occupation va être donnée à l'ancienne aérogare? Avant d'évoquer un agrandissement, ne serait-il pas sage de remettre en service cette importante construction, en créant un système de navettes? Pourquoi ne pas imiter l'aéroport Charles De Gaulle qui a instauré avec succès un tel système?

En ce qui concerne la gare SNCB, nous nous interrogeons sur sa nécessité et sur les coûts d'une mise en service.

Les habitants de la région sont inquiets de voir leur habitat menacé par ces projets. Certains ont encore en mémoire les blessures laissées par la mise à grand gabarit du canal de Charleroi-Bruxelles ainsi que le tracé de l'autoroute A54.

Jusqu'à présent, les habitants ne vivent que de rumeurs et sont affolés à l'idée de perdre leur maison.

Nous sommes préoccupés et attentifs à ces deux dossiers qui impliquent des engagements financiers conséquents. Je voudrais rappeler à cet égard les propos tenus par le Ministre Daerden ce lundi 26 mai en Commission du Budget. Il indiquait qu'à l'heure actuelle, la Région ne peut admettre des dépenses récurrentes.

Je pense dès lors que vous aurez à revoir les projets annoncés afin de garder les budgets en équilibre.

M. Paul Ficheroulle (PS). – Sans entrer dans de vaines polémiques. Je pense qu'il est utile de faire connaître le point de vue de Charleroi. Même si je ne parle pas au nom du Collège communal, je pense que mes propos reflètent assez bien sa position.

Tout d'abord, je partage votre ambition. Celle-ci doit être raisonnable et confrontée tant aux contraintes qu'aux besoins, en conciliant le levier économique — qui dépasse les frontières de la Ville — avec la qualité de vie des habitants. Jusqu'à présent, ce développement a été encadré et cela doit le rester.

Même si le taux de croissance du trafic reste positif, il est possible qu'il soit limité, en raison de la hausse du coût du pétrole, ou encore notamment de contraintes environnementales.

En ce qui concerne l'emploi, nous sommes en faveur d'un emploi durable et non d'un emploi maximum à court terme. Les critères restent les retombées économiques essentiellement liées aux avions basés.

Je voudrais encore dire un mot sur les contraintes: la qualité du fonctionnement via un «friendly airport», le verrouillage comme aéroport de jour, les quotas de bruit devant être respectés.

Nous avons l'ambition de continuer à développer ce levier, par la diversification des compagnies et des destinations et par le partenariat privé mais sous contrôle public, ainsi que par l'achèvement des investissements prioritaires tels l'ILS et l'allongement de la piste ou encore la cohésion entre les acteurs de terrain.

Aujourd'hui, le dimensionnement réaliste lié aux différentes capacités d'accueil est de l'ordre de 3 à 4 millions de passagers. Si, dans un développement cohérent, un dimensionnement doit être prévu, j'approuve le fait qu'on s'y attèle aujourd'hui et qu'on avance les projets, sans polémique sur des dimensions potentielles futures.

Je souhaiterais encore dire un mot sur la gare. J'ai eu la confirmation que l'étude Transitec n'est pas finalisée. Je reste fâché de l'impasse du débat sur la E420 en raison de polémiques stériles relatives au tracé. Vous n'êtes pas plus parvenu que vos prédécesseurs à sortir de l'indécision.

Nous ne voulons pas que des polémiques sur le positionnement Nord-Sud nous empêchent d'avoir une gare. Il importe que les acteurs - le Gouvernement wallon et la SNCB - parviennent à déterminer une stratégie qui aboutisse à la création de la gare de Charleroi.

Nous voulons un projet cohérent qui ait le soutien de tout le monde.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie les différents intervenants pour leurs propos.

Je me permets d'affirmer avec fierté le succès de nos aéroports ainsi que nos ambitions en la matière.

Lors de l'émission télévisée Panorama, le constat a été fait du succès de nos aéroports régionaux, soulignant à cet égard l'échec des aéroports flamands.

Je souhaite rendre hommage à M. Lebrun, qui a lancé cette politique, ainsi qu'à M. Kubla pour l'avoir poursuivie.

Avec l'ensemble du Gouvernement, nous avons développé une approche construite, contrairement à ce qu'affirme Mme Cornet.

Sur le plan international, le secteur aéroportuaire a souffert. Le 11 septembre 2001, notamment, a porté un coup à l'activité. Depuis lors, de façon constante, le secteur connaît une croissance importante. Il y a quinze jours à Porto, l'ensemble des aéroports européens de l'Europe des 27 était réuni. La moyenne européenne pour 2007 est une croissance de 7,3%, de 6,4% en 2006. Notre taux de croissance est de 15 à 20%. Nous faisons donc beaucoup mieux que toute l'Europe.

Il est clair que la concurrence s'est accrue. Nous ne sommes pas les seuls en Europe et nous avons donc raison de mener une politique ambitieuse, à long terme pour être compétitifs. Je vous rappelle qu'il y a 1.710 aéroports en Europe, ce qui concerne 427.000 emplois directs.

Une autre évolution tient au fait que les grands aéroports internationaux, liés à une Capitale, souffrent dans toute l'Europe en raison du développement des aéroports régionaux et de l'apparition des compagnies lowcost.

Les aéroports de Nice et de Marseille, par exemple, se développent et bénéficient d'un soutien massif de leurs pouvoirs publics, d'une politique d'investissement importante pour être plus attractifs. Nous devons le savoir.

Nous constatons aussi l'émergence de deux niches importantes: le marché asiatique, avec l'Inde et la Chine, et celui des pays de l'Est avec la Pologne, la Tchéquie et la Lettonie.

Ces développements nécessitent des exigences pointues sur le plan environnemental. Dans ce domaine, nous sommes à l'avant-garde au niveau européen. Je pense par exemple aux normes de bruit. Nous avons déjà pris toutes les mesures à l'égard des riverains, des mesures ambitieuses qui n'existent pas ailleurs.

Je crois à ce projet wallon de Bruxelles-Sud Charleroi. Il bénéficie d'une situation exceptionnelle. Une étude a montré qu'il pouvait concerner 29 millions de clients. Il se situe, en outre, à un jet de pierres de la capitale européenne.

Notre politique à l'égard des riverains est exemplaire. M. Kubla ne m'en voudra pas si je lui dis que, lorsque je suis entré en fonction, seules 14 maisons avaient été insonorisées à Liège.

M. Serge Kubla (MR). – Pour arriver aux centaines de maisons dont vous allez parler, il a fallu passer par des années de procédure judiciaire, surmonter de nombreux obstacles et créer la SOWAER. Quand vous êtes arrivé, les «pantoufles étaient chaudes». Le plus difficile était la conception du projet et son financement.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les chiffres sont indiscutables. En mai 2004, 14 maisons insonorisées à Liège, pas une à Charleroi.

M. Serge Kubla (MR). – Ce n'est pas exact.

M. Charles Petitjean (FN). – Des maisons avaient été achetées à Charleroi.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Aujourd'hui, à Liège, il y a 1.682 maisons insonorisées, 1.220 rachetées et 275 détruites. A Charleroi, on constate 1.025 maisons insonorisées et 136 rachetées. Ce sont les résultats. Nous avons, en Wallonie, 4.432 familles qui sont aidées par les pouvoirs publics. Personne ne fait mieux en Europe. Je le répète à destination de M. Wesphael.

Je rappelle également que j'ai pris une décision radicale interdisant les sauts de puce, c'est-à-dire les vols de courte distance, entre Charleroi et Liège, que voulait instaurer la compagnie Jet For You. J'ai demandé au Fédéral de prendre de telles mesures pour tout le pays.

Je dirais à M. Wesphael qu'il ne sert à rien d'opposer l'économie à l'environnemental. Je suis fier de tous les chiffres wallons. Nous sommes la seule Région de Belgique à avoir diminué notre consommation d'énergie de 5% et nous utilisons 8% d'énergie renouvelable. Nous avons également diminué les émissions de CO₂.

Je tiens, en outre, à mettre en exergue notre conformité à l'union européenne. Les pantoufles chaudes dont vous parlez étaient gelées, en réalité. Nous avons mis fin au curieux montage de Promocy, avec des différences dont je ne citerai pas le nom. Nous avons attaqué Ryanair en justice, ce qui démontre notre volonté de nous conformer à l'Europe, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, le décret RESA a été voté en février 2005. Il consacre le transfert des concessions domaniales aux gestionnaires des aéroports ainsi que la fixation des redevances à ces mêmes gestionnaires. Des professionnels vont gérer nos aéroports. M. Kubla, le plan que vous avez prévu, qui envisageait la privatisation, M. Charles Michel n'en voulait pas. Ce dernier voulait recourir à la Fonction publique. C'est étonnant, deux positions si différentes dans un même parti. Votre plan, M. Kubla, nous l'avons implémenté et nous sommes parvenus à une paix sociale.

J'épinglerai l'ouverture du marché du *handling*. Nous avons de nombreux candidats comme Celebi, Flight Care, Avia Partner et Swissport. Notons aussi la solidité de nos clients. Je pense bien sûr à Ryanair, numéro 1

au niveau européen, que tout le monde nous envie et tente de nous arracher. Ryanair est satisfait par Charleroi malgré les actions en justice que nous avons intentées. Ryanair va annoncer de nouvelles destinations pour le mois prochain et l'année prochaine. Avec Wizzair, numéro 1 en Europe de l'Est, Charleroi aura par ailleurs de nouvelles destinations, dont Sofia.

Vous voyez que nous avons là de nouvelles perspectives et de nouvelles destinations de la part de différents clients, tels que Jet4You, Wizzair ou encore Ryanair. L'arborescence de nos destinations s'étoffe.

Le huitième atout de Charleroi concerne les infrastructures ultramodernes. Je le reconnais, nous devons ce plan à M. Kubla qui avait pour ambition quatre millions de passagers et un aéroport modulaire. La question qui se pose est de savoir si nous devons aujourd'hui aller au-delà de ces quatre millions.

Le neuvième atout concerne les investissements programmés. Parmi ceux-ci, remarquons l'ILS cat III de quatre millions d'euros, l'allongement des pistes de neuf millions, le Taxiway de quatorze millions et les tours de contrôle à cinq millions. En ce qui concerne l'ILS cat III, c'est à la demande de Ryanair que nous avons reporté sa réalisation. Soyez sûre, Madame Cornet, qu'il sera disponible en février de l'année prochaine.

Un dixième atout de l'aéroport de Charleroi a trait à son intermodalité. Premièrement, la gare ferroviaire est fondamentale et le Gouvernement croit en sa réalisation. Il a d'ailleurs rappelé, le 15 mai dernier, qu'elle constitue sa priorité. Il faut toutefois observer qu'il est vrai que nous sommes tributaires des études d'Infrabel. À ce propos, M. Lallemand confirmait que les fuites parues dans la presse n'étaient pas fondées, que les études n'étaient pas terminées, et que nous aurions l'exclusivité en même temps que son conseil d'administration et le Gouvernement fédéral, puisqu'il faudra un accord de coopération du Fédéral et de la Région. Nous sommes dans le cadre d'un préfinancement avec le *Park and Ride* de Louvain-la-Neuve et la modernisation de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg.

Madame Cornet, vous nous dites «effet d'annonce». Ce n'est pas vrai. Nous sommes en train de terminer l'étude d'incidences sur la réservation au plan de secteur, ce qui nous a d'ailleurs valu une intervention de M. Petitjean.

Nous avons pris une bande de réservation de deux cents mètres qui nous permettra d'imaginer différents tracés collant ainsi à la réalité d'Infrabel. Comme l'a indiqué M. Lallemand, aucune Région n'a jamais travaillé aussi vite.

Il est évident que ce ne sera pas simple car nos amis du Nord ne voient pas d'un bon oeil l'avènement de la gare à Charleroi puisque cela signifierait que Charleroi deviendrait le deuxième aéroport national. Nous le savons, ce sera un dossier communautaire.

L'ampleur des travaux implique que les 140 millions d'euros seront certainement dépassés.

En conclusion, ces dix atouts placent BSCA à la pointe des aéroports en Europe.

J'aborde maintenant le succès exceptionnel de BSCA.

Celui-ci se distingue de l'aéroport de Bruxelles par le niveau de sa redevance. À Charleroi, elle est de 2,20 euros, tandis qu'à Bruxelles, elle est à 28 euros. Vous aurez compris que la tarification n'est pas la même pour un service de qualité supérieure dans notre aéroport régional.

Après trois mois, un constat s'impose, l'aérogare et le parking sont saturés. Nous avons connu des pics de dix mille de passagers par jour, au-delà du *businessplan* révisé par BSCA.

M. Buelens a inversé l'interprétation erronée que la presse avait donnée à ses propos. Selon lui, ces perspectives indiquent un nombre de passagers de quatre millions en 2009, 7,7 millions en 2010 et à 15 millions en 2015.

Il faut rappeler que, par million de passagers, c'est près de 1.307 emplois qui sont créés, principalement dans le Hainaut. Ces emplois sont endogènes, de qualité et durables.

L'allongement de la piste va améliorer la qualité de vie de près de 3.074 familles.

En ce qui concerne l'extension de l'aérogare, il est évident qu'une décision urgente s'impose. Le délai de construction sera de trois ans, en phase avec les objectifs opérationnels et les travaux d'allongement de la piste. La maîtrise de l'ouvrage sera confiée à l'exploitant et le financement des travaux sera réalisé grâce à la vaste action de privatisation qui est actuellement entreprise. À l'heure actuelle, plus de treize sociétés provenant du monde entier ont remis leurs propositions. Le 20 juin, nous clôturerons les offres non concluantes.

Cet engouement pour l'aéroport de Charleroi peut être illustré par la compagnie chinoise HNA qui a confirmé son intérêt pour l'aéroport et s'est engagée à amener plus d'un million de passagers. C'est une des offres fermes que nous examinons à l'heure actuelle.

Madame Cornet, si vous ne croyez pas au succès de Charleroi, à Pékin, on y croit.

J'apporterai un dernier élément qui montre toute la différence entre M. Kubla et moi, alors qu'il est le libéral et que je suis l'humaniste. Pour la première fois, BSCA va payer ses actionnaires. Nous avons un engagement de 15% pour l'avenir sur le résultat net.

Ceux qui ne croient pas encore au succès de Charleroi, voyez les décisions prises en Flandre pour créer un aéroport régional. Nous sommes les premiers et nous devons conserver notre avance.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je crois au développement de Charleroi, mais je m'intéresse, contrairement à vous, à la politique réaliste et non à la politique fiction telle que vous la proposez depuis quelques années. Je remarque, en outre, que vous aimez vous attribuer le succès de l'aéroport de Charleroi.

Vous êtes toutefois incapable de me montrer comment vous pouvez garantir un saut à 15 millions de passagers en 2015 compte tenu du fait que l'aéroport de Charleroi ne comprend qu'une seule piste.

Depuis 2005, nous attendons que vous concrétisiez ce que vous appelez une de vos priorités. Vous gérez l'aéroport à la petite semaine, sans perspective.

J'apprécie l'ambition, mais il faut se donner les moyens de la réaliser. À part jeter des chiffres à la figure sans que ceux-ci ne soient accompagnés de réalisations concrètes, on ne peut accorder de crédit à vos propos.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je savais que ce dossier provoquait des nuisances sonores, mais pas à ce point.

Je pense que vous êtes le Ministre des Effets d'annonce et des Excès de langage. C'est dommage, car tout ce que vous dites n'est pas faux.

En ce qui concerne le fond du dossier, vous n'avez répondu à rien, vous n'avez en rien justifié votre effet d'annonce. Vous n'avez rien expliqué en ce qui concerne votre soi-disant priorité, à savoir la gare ferroviaire qui est aujourd'hui un enjeu de fond.

Bref, je vous invite à changer, si pas de politique, au moins de ton et de forme, d'être plus humble.

M. Christophe Collignon (PS). – À titre personnel, je voudrais exprimer trois éléments.

Il n'est pas dans mon habitude de faire référence à la Flandre, mais je vais le faire cette fois-ci. En Flandre, lorsqu'un projet porteur est discuté au niveau économique pour la Région, toutes les formations politiques se regroupent derrière lui. Tout ira mieux pour Charleroi quand on aura compris cela en Wallonie, que, lorsqu'un projet est important pour toute la Région, il importe de trouver un consensus politique.

Deuxièmement, je pense que ce qu'a dit M. Ficherouille est très important: la prochaine étape sera celle de la gare ferroviaire.

Troisièmement, le véritable enjeu est de trouver de l'argent au niveau fédéral et de demander à la SNCB qu'elle rétablisse l'équilibre communautaire au niveau des investissements. Il est essentiel de réclamer les moyens nécessaires.

M. Charles Petitjean (FN). – Il est plus qu'évident que le FN partage vos ambitions, mais nous tenons toutefois à tempérer votre enthousiasme. Il y a des exigences économiques que la Région ne maîtrise pas. Par

exemple, plusieurs vols de l'aéroport de Charleroi ont dû être supprimés par manque de passagers. Les éléments sont là. Il ne faut pas foncer la tête en avant sans assurer ses arrières.

M. Paul Ficheroulle (PS). – En ce qui concerne la gare, se pose également le problème des liaisons. Il faudra mettre dans la balance un ensemble de liaisons et de connexions. Je pense par ailleurs qu'il faut une vision plus globale qui inclut les autres moyens de transport, comme la possibilité de l'extension du métro.

Au sujet du CO₂, la Ville de Charleroi accorde beaucoup d'importance à son Plan carbone. Ce n'est pas tant l'expansion de l'aéroport qui suscite les inquiétudes, mais surtout la croissance de l'activité de décollage et d'atterrissage. Celle-ci ne doit pas masquer les efforts de la Ville pour réduire ses émissions de CO₂.

D'après les informations reçues, il est intéressant que ce soit des avions majoritairement *low cost* qui soient majoritairement prévus. Non seulement parce qu'ils sont plus récents, mais aussi parce qu'ils ont un meilleur taux d'occupation. M. Chaumé parle de 30% de réduction de gaz à effet de serre par rapport à la moyenne du parc actuel parce que ces avions ont de meilleurs taux d'occupation et que le critère retenu est celui du kilomètre par passager.

M. le Président. – L'incident est clos. La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 30 minutes, sous la présidence de M. José Happart, Président.

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET

M. le Président. – Je propose d'ajouter à l'ordre du jour, la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 3 juillet 2003 portant création du Centre wallon de recherches agronomiques et du Comité d'orientation et d'évaluation de recherches agronomiques, déposée par MM. Thissen et consorts (Doc. 796 (2007-2008) - N°1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

La question d'actualité de M. Meureau à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «l'arrêté d'exécution du décret du 5 mars 2008 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité» est, en raison de l'absence de son auteur, retirée.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIGNON À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LES CONSÉQUENCES DES DÉCLARATIONS DE M. KAREL DE GUCHT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES»

M. Christophe Collignon (PS). – Beaucoup se sont émus des déclarations répétées du Ministre des Affaires étrangères et de ses attitudes qui ont entraîné un début de rupture des relations diplomatiques puisque l'Ambassadeur en Belgique a été rappelé.

Je n'entends pas polémiquer sur la question. Je souhaiterais connaître votre avis sous deux angles. Tout d'abord sur les raisons qu'il donne, à savoir que dans la mesure où de l'argent est donné, ils ont un droit de regard. Ce droit d'ingérence me fait peur vu les transferts Nord-Sud au sein de notre pays. Par ailleurs, la DPR consacre un chapitre au déploiement économique, qui est une compétence régionale.

Je m'inquiète des conséquences que ce type de déclaration peut engendrer. Je souhaiterais connaître votre avis sur l'attitude du Ministre fédéral VLD dans ce dossier, attitude qui, selon moi, préjudicie nos intérêts. Je souhaite également savoir quelle position vous comptez adopter afin de préserver les intérêts économiques wallons.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – La problématique a rebondi pendant tout le week-end. Je relève la position du Gouvernement fédéral qui a réaffirmé aujourd'hui sa volonté d'avoir des relations harmonieuses, de confiance et de partenariat avec le Congo et qui réaffirmé que le Congo est un pays prioritaire pour la Belgique. C'est la position que nous avons également à la Région et à la Communauté française.

Je vous rassure, les relations entre le Congo, la Région wallonne et la Communauté française sont excellentes. A la fin du mois d'avril, nous avons relancé 35 projets de qualité qui seront prochainement mis en oeuvre.

Par ailleurs, le Premier Ministre a indiqué qu'il prendrait contact avec M. Kabila.

En ce qui concerne le positionnement de la Communauté internationale, l'indépendance du Congo est un principe acquis. Je comprends toutefois que la Communauté internationale ne s'en désintéresse pas.

Je tiens, en outre, à rappeler que les moyens de notre coopération fédérale vont à des projets déterminés que l'on peut suivre.

Les déclarations que vous avez relevées peuvent bien entendu avoir des retombées sur notre commerce ainsi que sur les ressortissants qui vivent là-bas.

C'est la raison pour laquelle je suis heureuse que le Gouvernement fédéral ait rappelé sa volonté d'entretenir des relations harmonieuses avec le Congo.

Pour ce qui concerne la Communauté française et la Région wallonne, avec la Commission mixte, nous repartons sur des projets de qualité. Une délégation vient d'ailleurs de rentrer du Congo. Elle a pu me confirmer que les relations avec le Congo sont excellentes.

M. Christophe Collignon (PS). – Je constate une dérive dans le chef du Fédéral qui veut s'occuper du Commerce extérieur. Il existe un lien très fort entre le Congo et les pays francophones. Il ne faut pas se laisser embarquer dans cette crise déclenchée par un Ministre flamand, mais au contraire, réagir pour maintenir les excellents rapports que nous entretenons avec ce pays.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIGNON À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «L'AGRANDISSEMENT DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE BIERSET ET LE RECOURS DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT FLAMAND»

M. Christophe Collignon (PS). – J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir sur cette question en novembre 2006. Il a été décidé l'élargissement de la piste de Bierset. A peine les machines avaient-elles commencé qu'un Député NVA a interrogé la Ministre flamande des Travaux, rappelant que le Gouvernement flamand avait déposé un recours en suspension et en annulation, affirmant que ces travaux étaient contraires aux intérêts flamands.

La Ministre flamande lui a répondu que tous les recours seraient introduits et qu'elle défendrait les intérêts flamands.

M. le Ministre, je souhaiterais connaître votre opinion sur ces déclarations. Si je peux comprendre qu'un riverain introduise un recours contre un projet où il se sent lésé, je comprends moins l'intérêt d'un Gouvernement de freiner le redéploiement de l'autre Région.

La Ministre avait encore indiqué qu'elle prendrait langue avec le Ministre Lutgen et avec vous-même pour vous convaincre de faire machine arrière. Qu'en est-il?

Pouvez-vous, au contraire, nous confirmer que nous irons de l'avant dans ce projet, peu importe les pressions?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous remercie de m'interroger sur ces questions. Nous avons manifestement à faire à un dossier communautaire.

Je tiens à préciser que nous avons pris toutes les précautions utiles pour que le permis délivré en 2006 soit correct.

Ainsi, j'ai déposé le dossier, le 20 octobre 2005, chez le Ministre Kris Peeters. Il a eu tout loisir de l'examiner jusqu'au 20 avril 2006. N'ayant pas obtenu de réponse de sa part, j'ai demandé à notre avocat de se rendre chez le Ministre Peeters pour lui expliquer la teneur du dossier et la conformité de celui-ci.

Je rappelle par ailleurs qu'un comité d'accompagnement avait été mis en place et que les Communes flamandes y étaient conviées. Seules deux Communes se sont jointes à ce comité.

Nous avons donc respecté la législation, eu la courtoisie de soumettre le dossier, nous l'avons expliqué au Cabinet avant d'octroyer le permis en septembre 2006.

Il est exact qu'un recours avait été introduit. L'auditeur a constaté l'absence de préjudice grave et qu'il n'existait aucune raison de suspendre le permis.

En outre, nous avons fait preuve de patience entre septembre 2006 et mars 2008, date à laquelle les travaux ont débuté.

Je rappelle par ailleurs que l'aéroport de Liège est un phare de l'activité économique wallonne qui bénéficie également à la Région flamande, la Ministre flamande ayant d'ailleurs reconnu que cet aéroport avait des retombées économiques positives au Nord du pays.

Je vous confirme aussi que la Ministre flamande n'a pas pris langue avec le Ministre Lutgen ou avec moi-même.

Un recours était annoncé. Aucun recours n'a été déposé à l'administration, au Cabinet ou à l'aéroport.

En tout état de cause, j'entends que l'état de droit soit respecté.

M. le Président. – Exceptionnellement, je me permets d'intervenir brièvement. Il s'agit de «mon» aéroport. Si les Flamands continuent de dire que nous exagérons en donnant une mauvaise image d'eux. Je peux leur répondre que nous ne faisons que refléter leur propre image qu'ils projettent sur leur miroir.

M. Christophe Collignon (PS). – J'ai bien pris note des éclaircissements formulés par le Ministre. J'espère que les Parlementaires flamands liront les comptes-rendus du Parlement wallon. Ils constateront que nous avançons dans ce dossier et que toutes les procédures ont été respectées. La mauvaise foi a ses limites.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA PERFORMANCE BELGE EN MATIÈRE DE RECYCLAGE DES DÉCHETS»

M. Daniel Senesael (PS). – Comme chaque année, Fost + publie les résultats relatifs aux produits qu'il recycle. Cette année, 90,8% des 735.000 tonnes de déchets ont été recyclés et on en arrive à un taux de 94,1% de produits valorisés. La Belgique est au premier rang au niveau européen, voire au niveau mondial selon certains.

A l'automne prochain, un nouveau contrat sera conclu avec Fost +. L'objectif est d'augmenter encore le taux de produits valorisés. La barre a été placée très haut et j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Par ailleurs, Inter-Environnement Wallonie a avancé qu'il y avait de plus en plus de déchets en Wallonie malgré Fost +. Les plastiques ne seraient pas nécessairement valorisés. De plus, un problème se poserait au niveau du point vert sur les sacs qui serait mal interprété. Quelle est votre position par rapport à ces critiques?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous avez rappelé les chiffres qui montrent que la Région wallonne et la Belgique sont très performants en matière de recyclage des déchets.

Il reste cependant des efforts à accomplir. Notre politique vise à améliorer le recyclage, la prévention et à établir une harmonisation fiscale plus forte pour que la Wallonie ne soit pas attractive par rapport à d'autres régions en matière de traitement des déchets. Fost + est une pièce parmi d'autres dans cette politique.

Nous sommes les premiers au niveau européen, voire mondial, mais les taux de recyclage doivent encore être améliorés. Je vous rappelle que les circuits de valorisation sont des vecteurs d'emploi très intéressants, notamment dans le domaine de l'économie sociale.

Quant au point vert, c'est une modalité de contrôle des entreprises qui contribuent au système. Nous allons revoir l'agrément qui concerne le point vert et ce, l'année prochaine. Il ne faut pas qu'il y ait de confusions, une mauvaise interprétation des consommateurs. La solution n'est pas de supprimer le point vert, mais d'expliquer à quoi il correspond.

M. Daniel Senesael (PS). – Vous avez raison, nos bons résultats ne doivent pas nous assoupir. Il faut poursuivre notre action et augmenter le taux de recyclage. Quant au point vert, je suis d'accord, il faut surtout donner des informations à ce sujet.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. KUBLA À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «L'ATTITUDE DU MINISTRE ANTOINE DANS LE DOSSIER DE LA GRÈVE DES TEC CHARLEROI»

M. Serge Kubla (MR). – Encore une grève aux TEC. Je sais que vous n'êtes pas responsable, mais je tiens à vous rappeler les engagements pris par le Gouvernement. Vous avez déclaré que vous étiez favorable au service minimum, mais il n'a jamais été mis en place. Je sais qu'il y a le Fédéral, mais nous avons une marge de manoeuvre. Par ailleurs, on a créé une cellule pour empêcher une grève, mais cela n'a pas marché. L'accord de paix sociale conclu avec les TEC a été bafoué. Votre politique est faite de nombreux effets d'annonce.

Ici, il s'agit d'un cas particulier qu'il est difficile de juger. Vous avez vu la bande filmée et vous avez lu les comptes rendus dans la presse. Cet incident sera traité par la justice. Le comportement du chauffeur est sujet à caution, mais il bénéficie toujours de la présomption d'innocence. Le climat social est très tendu à Charleroi.

Dans ce contexte, vous avez eu raison de faire preuve de fermeté, mais j'estime que vous avez eu tort d'en ajouter. Deux ou trois phrases que vous avez prononcées posent problème. Vous avez dit, dans un débat télévisé, que «de toutes façons, le chauffeur sera licencié». C'est une anticipation d'une décision de justice. En avez-vous le droit juridiquement? Entre vous et la personne incriminée, il y a l'employeur, un stade à respecter.

Votre politique n'est-elle pas imprudente? N'aurait-il pas fallu être plus mesuré? Vous avez fait preuve d'impulsivité et ce n'était pas le bon moment. Cela dessert la cause que vous défendez et que nous défendons aussi.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais vous rappeler les faits. Ils sont accablants et ils ont été filmés. Un passager a erronément actionné le bouton d'alarme au lieu du bouton d'arrêt du bus. Le chauffeur n'a pas réagi sur le moment et s'est rendu au dépôt où a commencé une altercation. Le passager lui a reproché de ne pas s'être arrêté et a frappé le rétroviseur du bus avec sa canne. Le chauffeur est sorti du bus et s'est précipité sur le passager pour le tabasser. Ce dernier a alors sorti un petit couteau, ce qui l'expose à des poursuites pénales comme l'a confirmé le Procureur du Roi. Le chauffeur a violemment battu le passager qui a définitivement perdu la rate, provoquant une incapacité permanente de travail.

Je vous informe également qu'un autre agent des TEC était présent lors des faits et qu'il n'a pas réagi.

M. Serge Kubla (MR). – Sera-t-il poursuivi?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui.

Le chauffeur incriminé est connu pour être quelqu'un qui ne parvient pas à gérer ses contrariétés.

La justice suit son cours. Je vous rappelle l'existence d'une circulaire qui demande la tolérance zéro en matière de violence dans les bus. Elle s'applique en premier lieu aux chauffeurs.

La Chambre du conseil vient de décider la prolongation de l'emprisonnement du chauffeur, même s'il reste présumé innocent.

Je vous rappelle qu'il existe un règlement au niveau des TEC relatif au comportement inadéquat des chauffeurs. Par exemple, un chauffeur conduisant avec un taux d'alcoolémie supérieur à la norme légale sera licencié pour faute grave, sans décision de justice. Ici, on licencie le chauffeur, non pas pour une faute grave, mais dans le cadre d'un préavis. C'est parfaitement légal.

Je vous informe également que je suis un défenseur du service minimum.

M. Serge Kubla (MR). – Il est facile de gagner la sympathie de l'opinion publique dans de telles circonstances.

Je suis favorable à la tolérance zéro, on ne peut accepter que des chauffeurs soient agressés.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Tout à fait d'accord avec vous.

M. Serge Kubla (MR). – Il faut trouver un équilibre, éviter de provoquer. Dans ce dossier, vous avez donné des directives qui anticipent l'action de la justice et qui activent le feu social. Les bus étaient à l'arrêt.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas de ma faute.

M. Serge Kubla (MR). – Il semble que les choses soient rentrées dans l'ordre.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui, les bus roulent à nouveau.

Ce n'est ni contre le chauffeur, ni contre le respect de la clientèle que nous nous élevons, mais contre un ton de provocation dans un moment qui réclamait plus de diplomatie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERTOUILLE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «L'ARRACHAGE PAR UN AGRICULTEUR D'UN PIPELINE DE L'OTAN»

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre, la presse relate régulièrement des accidents dans lesquels des conduites de gaz sont impliquées.

Deux exemples survenus la semaine passée l'illustrent bien. À Warneton, une conduite de gaz a été endommagée par des travaux. À Mons, un pipeline de kérozène de l'OTAN a été arraché. Le Ministre Lutgen s'est rapidement rendu sur place. Il a constaté qu'il n'y avait pas de problème au niveau environnemental et que la nappe phréatique n'était pas endommagée.

Ces faits rappellent l'accident qui s'est passé en 2004 à Ghislenghien, à la suite duquel vous aviez annoncé, avec le Ministre Courard, la mise en place d'une cartographie des sous-sols wallons.

Où en êtes-vous par rapport à cette cartographie? Quel est votre agenda à l'heure actuelle?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai envie de dire que, sur le plan de nos compétences, le travail est quasi fini. Aujourd'hui, une disposition oblige les propriétaires à répertorier les grandes canalisations sur les plans de secteur. C'est maintenant au niveau fédéral

de jouer. Les arrêtés royaux du 21 septembre 1988 et du 24 janvier 1991 placent en effet ces compétences dans le chef du Ministre de l'Intérieur.

Comme vous l'avez mis en évidence, M. Lutgen et la SPAQuE ont par ailleurs très vite réagi lorsque des incidents ont eu lieu.

Ainsi, au niveau wallon, la disposition existe et l'outil curatif qu'est la SPAQuE fournit un excellent travail. Le reste relève de la responsabilité du propriétaire du pipeline et du Fédéral.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Vous n'avez pas répondu à ma question relative à la cartographie des sous-sols wallons. Le 25 avril 2007, un comité de concertation s'est réuni et seule la Région wallonne n'a pas signé l'accord. Je le déplore.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES RISQUES DE GRÈVE DES PRODUCTEURS LAITIERS»

M. Edmund Stoffels (PS). – L'élément qui a déclenché le mouvement d'humeur des producteurs de lait est la chute du prix du lait. Certains producteurs ont subi une diminution de 20 à 25% de leurs recettes.

Au niveau allemand, les syndicats de l'agriculture ont lancé une grève des producteurs de lait. Au lieu de livrer le lait, ils le jettent dans leur citerne à lisier.

Une partie des producteurs belges livrent également leur lait du côté allemand. La question qui se pose est de savoir s'ils seront solidaires de leurs collègues allemands et si la grève ne risque pas de se propager en Belgique. Certains producteurs belges auraient déjà commencé à jeter leur lait dans leur citerne à lisier.

Ce soir a lieu une deuxième réunion afin de savoir si cette demande sera adressée à chaque producteur ou si cette action sera organisée collectivement. Ce phénomène est d'autant plus important qu'il touche toute la filière de l'agriculture.

Monsieur le Ministre, aviez-vous connaissance de cette grève? Comment évaluez-vous le risque que ce type de grève s'étende à l'ensemble des agriculteurs wallons? Avons-nous les moyens et la volonté d'aller à l'encontre des agriculteurs qui, il faut bien le dire, souffrent de la chute du prix du lait. Celui-ci est passé de 0,40 euro à 0,27 euro ou 0,32 euro dans certaines sous-régions allemandes. Cette différence explique que certaines sous-régions allemandes suivent plus le mouvement que d'autres.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'y a pas vraiment de question, mais je vais essayer de répondre par rapport à ce dossier complexe.

J'ai pris connaissance de l'opération qui, partant de l'Allemagne, est en train de s'étendre à d'autres pays, tels que l'Autriche. Il y a certaines variantes. Certains producteurs ne livrent plus de lait du tout, d'autres en livrent la moitié.

Cette situation porte atteinte à l'ensemble du secteur et des filières de transformation et de distribution. Elle peut mener à un manque d'approvisionnement jusque dans les supermarchés.

Vous me demandez quelle évaluation nous pouvons en faire au niveau de la Région wallonne.

Il ne faut pas oublier les différentes relations qui peuvent exister entre producteurs de lait et laiteries. Celles-ci peuvent être de type coopératif ou contractuel. Ce serait une erreur de ne plus livrer de lait car les producteurs se pénaliseraient une seconde fois au travers du système de coopérative en place.

Vous avez oublié un élément, à savoir le coût des matières premières qui augmente alors que les recettes des producteurs diminuent. Ce problème n'est pas propre à la Région wallonne, il existe au niveau européen. Il doit y avoir un effet plus fort entre les différents maillons de la filière. Certaines pistes sont explorées pour l'instant.

Je vous rappelle, par ailleurs, que nous sommes vicéralement attachés au système des quotas.

M. Edmund Stoffels (PS). – Effectivement, depuis que les quotas ont été supprimés, les fluctuations sont beaucoup plus importantes et, en conséquence, les risques pour les producteurs aussi.

Je partage avec vous le constat que les recettes des producteurs diminuent tandis que leurs coûts de production augmentent.

La grève du lait entraîne un risque supplémentaire. En effet, si les distributeurs doivent chercher des alternatives, il est possible qu'ils les gardent lorsqu'ils les auront trouvées. La grève peut donc avoir un impact à long terme.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SENESAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LES PROJETS DE GOLF DANS LA RÉGION DE TOURNAI»

M. Daniel Senesaël (PS). – Une question tiraille la Wallonie picarde à l'heure actuelle: «la guerre du golf aura-t-elle lieu?»

À l'heure actuelle, la presse parle de trois projets de golf en Wallonie picarde. Ces projets sont d'autant plus importants que les golfs situés à proximité, ceux de Lille, Mons et Enghien, sont saturés. Le golf nécessite un espace très important, mais ces trois projets peuvent représenter des perspectives économiques intéressantes pour la Région.

L'intercommunale IDETA est pour le moment approchée par les trois promoteurs, mais la réponse vous reviendra au final. En effet, il faut, pour ces trois projets, une modification du plan de secteur. Vous serez donc le premier pilote.

Avez-vous réfléchi à cette question? Y a-t-il suffisamment de place pour ces trois projets? Est-il possible que ces trois projets n'en fassent plus qu'un?

C'est une question d'actualité dans la presse, raison pour laquelle je me permets de vous la poser.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Avant toute chose, sachez que je m'en veux de ne pas avoir pris le temps de consulter notre très grand spécialiste du golf, je veux bien entendu parler de M. Kubla.

Plus sérieusement, on parle effectivement beaucoup de terrains de golf dans votre région. Cependant, après vérification, aucun dossier n'a été déposé pour les trois projets en question. Je ne manquerai toutefois pas d'avoir une large concertation avec les Communes concernées et les Fonctionnaires délégués, si un dossier administratif était déposé.

M. Daniel Senesaël (PS). – Je vous remercie d'avoir fait la clarté sur cette question. Je serai gré à M. le Ministre de nous tenir informés en cas de demande de modification du plan de secteur.

INTERPELLATIONS (SUITE)

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LE PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES WALLONS»

INTERPELLATION DE M. CHERON À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR «LA RÉCENTE MISE EN CAUSE DE L'IMPARTIALITÉ DU SELOR DANS LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES HAUTS FONCTIONNAIRES WALLONS ET L'ORGANISATION PRATIQUE DE LA FIN DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION»

M. le Président. – La première interpellation est adressée à la fois au Ministre-Président Demotte et au Ministre Courard. M. Courard répondra pour les deux.

M. Willy Borsus (MR). – Nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons déjà largement eu l'occasion d'explorer ces dernières semaines en Commission. Nous avons eu l'occasion d'échanger des arguments et des analyses. Votre position est claire: selon vous, tout va bien. Le cdH, quant à lui, doit encore s'exprimer et les autres familles politiques continuent de s'interroger, notamment face aux problématiques qui se font jour en termes de procédure.

En attendant que le droit s'empare de cette question, je souhaiterais faire le point avec vous. Il ne semble pas que vous considériez comme anormal que soient désignés autant de fonctionnaires proches des élus socialistes. Comme je vous le dis, je souhaite surtout vous interroger sur les procédures.

Quelle est votre analyse sur le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection? Ce règlement devait-il être public? Qui en a eu réellement connaissance? L'approbation de ce règlement d'ordre intérieur ne devait-il pas se traduire par un arrêté du Gouvernement?

Il me revient que vous avez sollicité des consultations juridiques. De quelles analyses disposez-vous à l'issue de ces consultations? Pourriez-vous nous les communiquer?

Pourriez-vous également nous faire part de votre position sur les commissions de sélection? Le texte écarte la possibilité de commissions spécialisées. Il semblerait qu'il n'y ait pas d'adéquation entre le nombre de commissions de sélection et les postes à pourvoir. Pourquoi y a-t-il autant de commissions? Pouvez-vous nous préciser à quelle sélection a procédé chaque commission?

En ce qui concerne les Fonctionnaires généraux, on retrouve beaucoup de personnes proches de votre formation politique. Cela ne vous pose-t-il pas problème que la sélection pour le poste de *manager* du Département de l'Économie soit réalisé par une commission de sélection dans laquelle on retrouve beaucoup de proches du Parti socialiste et devant choisir parmi des candidats dont beaucoup sont socialistes?

Pourquoi souhaitez-vous garder, de façon artificiellement anonyme, la composition des commissions de sélection? Quel est le problème? Expliquez-nous où est la difficulté.

Est-il exact que certains candidats se sont vus proposer des questions identiques à différentes épreuves auxquelles ils se sont présentés? Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette «allégation»?

Puis-je également vous demander sur base de quels critères ont été sélectionnées les personnes qui composent les commissions de sélection? J'ai interrogé vos collègues Ministres et j'ai obtenu un spectre assez large de réponses différentes. Selon M. Tarabella, il aurait obtenu une liste de noms accompagnée de quelques informations. Selon M. Marcourt, seule une liste de noms était fournie et il a fait confiance au SELOR pour le reste. Pourriez-vous nous éclairer sur cette situation? Quelle méthode visant à effectuer un choix entre les candidats présélectionnés a-t-elle été retenue par le Gouvernement?

Pourriez-vous également nous confirmer que des suppléants ont été amenés à intervenir dans les commissions de sélection?

Que fera le Gouvernement si jamais un seul candidat est retenu par le SELOR? Que fera-t-il si pas un seul candidat n'est retenu?

Comment le Gouvernement peut-il assurer une sélection en parfaite impartialité? Quelle décision avez-vous prise quant à la validation de l'équivalence de la durée d'ancienneté? Quelle forme celle-ci va-t-elle prendre? Pourriez-vous également nous en dire plus quant à la désignation des adjoints?

Alors que vos décisions posent question sur l'impartialité et que la technique juridique pose problème, j'espère que vous pourrez nous apporter des réponses dans la plus grande transparence.

M. Marcel Cheron (Écolo). – Vous avez été interpellé à plusieurs reprises par rapport à la politisation au sein de la Fonction publique et à la transparence du processus de sélection des hauts fonctionnaires wallons.

Vingt et une fonctions parmi les plus importantes sont à pourvoir. Je pense notamment ici au poste de Secrétaire général du Ministère fusionné, ou encore de douze administrateurs, notamment pour l'AWEx, le FOREM, l'AWIPH, etc.

Jusqu'ici, vous avez toujours défendu la nouvelle procédure de sélection, en louant notamment l'indépendance et l'expertise du SELOR, allant jusqu'à déclarer, le 29 avril dernier, en Commission des Affaires intérieures, que vous étiez fier d'être Ministre de la Fonction publique et d'endosser la responsabilité des désignations administratives à venir, rappelant que, jamais auparavant, autant d'efforts n'avaient été consentis pour aboutir à un tel résultat, malgré les critiques de la Minorité.

Pour ce qui est des critiques de la Minorité, vous conviendrez avec moi que nous avons toujours porté le débat au fond en nous appuyant sur l'argumentation de nos points de vue.

Depuis vos déclarations, des éléments nouveaux sont apparus.

Rappelons tout d'abord que le travail du SELOR est réglementé par la loi du 8 août 1980 en son article 87 §2. Il intervient pour la présélection, mais pas dans la procédure de recrutement, le Gouvernement conservant en définitive le choix final.

Parmi ces éléments nouveaux, il y a notamment l'initiative du Député fédéral cdH Maxime Prévot qui plaide pour la mise en place d'une Commission d'enquête sur le fonctionnement du SELOR. Il serait, à cet égard, temps de savoir si le cdH se pose oui ou non des questions sur le sujet et, dans l'affirmative, si son silence régional fait partie de votre accord de Majorité.

Il y a également la déclaration du Président du GERFA qui déclarait, à propos de l'Administrateur-délégué du SELOR, qu'il constitue lui-même le jury de sélection pour le SELOR, se prend pour le Roi, recalant les candidats qui ne l'agrément pas.

Pouvez-vous nous donner votre analyse par rapport à cette remise en cause du fonctionnement et de l'impartialité du SELOR?

Il y a aussi les témoignages des candidats évincés, pointant du doigt les méthodes utilisées par le SELOR.

Vous allez certainement répondre qu'il s'agit là d'un réflexe de «battus». Là où je me pose la question, c'est que, pour 21 postes à pourvoir, seuls 86 candidats ont postulé. Ces chiffres vous paraissent-ils suffisants? D'où viennent ces candidats? Du secteur privé ou public? Il me paraît dramatique qu'il y ait eu si peu de candidats. C'est une sorte de système généralisé qui fait que l'on se retrouve avec un nombre aussi réduit de candidats. Parmi les 34 présélectionnés pour ces 21 fonctions, les candidats non étiquetés socialistes semblent aussi nombreux que les désormais amis de Maxime Prévot au sein du cdH wallon.

Je souhaiterais également vous interroger sur votre travail et, notamment, l'existence de sept commissions de sélection et non pas d'une seule comme la procédure le prévoyait initialement, ou encore sur le règlement d'ordre intérieur que la commission de sélection devait instituer, que le Gouvernement devait approuver par arrêté à publier pour être opposable aux tiers.

Ce qui est en jeu, c'est l'intérêt régional. Je ferai un jour le lien avec les cabinets ministériels dès lors qu'on constate que les membres de l'Administration se retrouvent dans des Cabinets, ce qui ne manque pas d'affaiblir cette première.

Comment se fait-il qu'il n'y ait plus d'aspiration à aller vers la Fonction publique. Pourquoi la Fonction publique n'attire-t-elle plus? J'ai une explication: l'absence de rigueur dans les procédures de sélection et une vieille tradition de partisanat.

J'espère que vous apporterez la réponse à des questions aussi essentielles.

M. Jacques Gennen (PS). – Quelle affaire. Comment a-t-on pu en arriver là? À la suite de M. Cheron, il y a lieu de se demander pourquoi il n'y a plus d'appel d'air en faveur de la Fonction publique. Et vous devriez, vous, M. le Ministre, en porter la responsabilité? C'est un peu trop facile!

Je crois que l'obstination de certains Collègues, et particulièrement M. Borsus, à voir le mal là où il n'est pas, et faire des procès d'intention causent plus de tort à la Fonction publique que n'importe quelle politique.

Ce n'est plus supportable.

Le comble est qu'à titre d'argumentation, il anticipe d'éventuels recours, émet des interprétations qui ne sont pas de notre ressort, et anticipe sur les arrêts du Conseil d'État.

Ces procès d'intention sont insupportables.

D'autant plus que, et vous me le confirmerez, Monsieur le Ministre, il y a une objectivation des procédures et il faut saluer votre volonté de rendre la sélection indépendante du politique, ce qui n'était pas le cas sous Charles Michel.

Je ne veux pas entrer dans le juridisme en nous demandant s'il fallait ou non publier le ROI, prendre un arrêté. N'anticipons pas les choses.

Pourquoi n'y a-t-il que 86 candidats? Cela n'a en tout cas rien à voir avec les procédures.

Pourquoi y a-t-il beaucoup de Socialistes? Sans doute parce qu'ils ont plus d'intérêt pour la Fonction publique.

Je pense qu'il y a un problème dans la méthode de la sélection, mais ce n'est pas au Ministre d'en prendre la responsabilité et cela ne peut remettre en cause la sélection.

Le fait que des mêmes questions soient posées peut s'expliquer.

Quel est le contenu de la sélection? Comment les choses se sont-elles passées? Des candidats ont expliqué qu'ils avaient été interrogés deux fois de la même manière. Les organisateurs de la sélection n'ont visiblement pas tenu compte du savoir des candidats, de leur expérience professionnelle, mais de critères dont nous n'allons pas débattre maintenant. Ils ont été déterminés par des experts.

Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives, pernicieuses pour la Fonction publique wallonne, comme le font certains.

Rassurez-nous, Monsieur le Ministre.

M. Daniel Huygens (FN). – Je n'ai que 5 minutes et je serai moins technique que mes Collègues. Je vais entrer directement dans le vif du sujet.

Depuis de nombreuses années, le FN dénonce la politisation de la Fonction publique en Wallonie. Le GERFA a dénoncé la manière dont le SELOR désignait les hauts fonctionnaires dont les *top managers* au Fédéral. Les tests seraient orientés, partiels, dans le but de favoriser les candidats qui ont la bonne étiquette politique.

Ici, des personnes désignées proviennent de votre Cabinet et sont étiquetées PS.

Dans un état de droit, démocratique, on ne peut admettre qu'un seul Parti occupe toutes les fonctions importantes au niveau de l'Administration. Le MR et Ecolo dénoncent cette situation et même le cdH, officieusement.

Vous nous dites que le SELOR est indépendant et que des experts imminents y travaillent. Vos explications ne me satisfont pas.

Je vous demande de reconnaître l'évidence du monopole du PS au sein de la Fonction publique wallonne. Quel bilan dressez-vous par rapport à ce constat? Quelles mesures allez-vous prendre pour objectiver la nomination de nouveaux fonctionnaires publics wallons?

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je ne comptais pas intervenir, mais je le fais suite aux propos de M. Borsus.

M. Borsus a révélé son vrai visage. Son but est d'intoxiquer, de semer la confusion autour du projet de mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire. Il est très fort en la matière. Le problème est qu'il n'y a absolument rien derrière ses propos.

Il y a quelques mois, M. Borsus plaidait pour un SELOR fort, fédéral alors que M. Milcamps et moi-même, notamment, voulions un SELOR wallon. M. Borsus était contre la création d'un SELOR wallon. Hier encore, M. Borsus lançait une tirade, accusait le cdH, qui ne voulait pas de Commission d'enquête, d'être schizophrène.

Les propos que M. Borsus vient de tenir à l'instant démontrent son absence totale d'intérêt pour une Commission d'enquête. Il n'a posé ici que des questions techniques, juridiques, relatives au Code de la Fonction publique.

Je rappelle que le Gouvernement wallon a donné au SELOR mandat d'établir une sélection sur base d'un cahier de charges, dans le respect du Code de la Fonction publique. Le SELOR a ensuite fait son travail. Il dépend du Fédéral qui doit le contrôler, raison pour laquelle un de nos Collègues au Fédéral a déposé une proposition de loi pour améliorer le travail de cet organisme. J'espère que Groen et Ecolo le suivront.

Au niveau wallon, il appartient au Gouvernement de poursuivre la procédure et d'auditionner les candidats. Le Gouvernement devra vérifier si la procédure a été correctement suivie. Si certains s'opposent à la méthodologie retenue, il peuvent introduire un recours au Conseil d'État.

Concernant le SELOR, les questions ne doivent pas être posées dans cette Assemblée, mais au niveau d'une Commission d'enquête au Fédéral.

Monsieur le Ministre, quel sera le calendrier de la procédure?

Il est primordial de revaloriser la Fonction publique wallonne.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, en son nom et au nom de **M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Avant de répondre à M. Borsus et aux autres Parlementaires, il est nécessaire, vu les témoignages, les articles anonymes, de ramener les choses à une juste proportion.

M. Borsus est un grand animateur à cette tribune. Il multiplie les bruits, puis il dénonce le brouhaha. C'est une technique bien connue.

Les choses ont été bien menées. Tout peut être expliqué. Je reviendrai dans les prochaines semaines sur les points qui chagrinent encore M. Borsus. C'est une tempête dans un verre d'eau.

Une procédure a été lancée par le Gouvernement. Elle a été confiée au SELOR. Il n'y a là rien d'original. Le SELOR est un organisme indépendant qui ne faisait l'objet d'aucun commentaire à l'époque où la procédure a été lancée.

Quatre-vingt quatre candidats ont été retenus et nous avons eu trente quatre lauréats. Est-ce beaucoup ou peu? Il y aurait pu y avoir plus de candidats. Il y a plusieurs raisons à ce nombre peu élevé de candidats. Une raison plus politique: quand j'entends les propos de certains sur la Fonction publique, cela n'incite pas les gens à s'y investir. Une autre raison est la rémunération plus alléchante dans le privé pour des fonctions similaires ou qui nécessitent même moins de responsabilités.

La réalité est qu'on trouve de moins en moins de personnes motivées par la chose publique. Cela ne concerne pas uniquement les hautes fonctions. Il est difficile de trouver des juristes, des ingénieurs civils et des architectes. Quand on les trouve, dès qu'ils ont de l'expérience, ils partent. Nous réfléchissons à ce problème et nous cherchons des solutions pour «accrocher» des personnes de qualité.

Certains protagonistes déçus ont fait passer leur intérêt personnel au-dessus de l'intérêt général. Je crois qu'il est humain de se poser ce type de question, mais je ne mets pas en cause la façon objective dont la sélection a été réalisée.

Cela ne veut pas dire que les gens qui n'ont pas été sélectionnés n'étaient pas compétents, mais plutôt que les gens sélectionnés sont des personnes compétentes qui n'ont pas été parachutées dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais dire à ceux qui ont échoué de bien réfléchir à leur comportement. Il ne sert à rien d'aller pleurer dans les bras de Parlementaires. Je ne citerai pas de nom.

Vous avez raison, Monsieur Borsus, des transformations du Code de la Fonction publique ont bien eu lieu en 2006. Celles-ci étaient justifiées par un arrêt du Conseil d'État et par un souci de cohérence avec la législation de la Communauté française. Certaines modifications portaient sur les conditions d'admission aux sélections.

En préparation à la décision du Gouvernement wallon, mon Cabinet a toujours défendu celles qui ont été prévues par mon prédécesseur, à savoir une ancienneté de huit ans avec une expérience utile de quatre ans dans le secteur public. Ces conditions étaient déjà reprises dans la première note que j'ai déposée le 12 octobre 2005 au Gouvernement wallon. En fin de débat, le Gouvernement a finalement décidé le maintien d'une ancienneté de huit ans, mais les quatre ans d'expérience utile ont été ramenés à deux afin de se rapprocher de la législation de la Communauté française.

La rigueur est une valeur qui n'est pas due au hasard.

Au contraire de vous, Monsieur Borsus, je ne souhaite pas émettre des considérations individuelles sur le nombre de préselectionnés qui ne seraient pas éligibles sous les anciennes conditions, ni entrer dans un débat polémique sans intérêt, surtout que l'examen de la recevabilité des candidatures a été réalisé par le SELOR.

La demande d'une Commission d'enquête au Parlement fédéral relève d'une initiative d'un Député fédéral. Il ne m'appartient pas d'en juger.

En ce qui concerne le ROI, l'article 344 du Code de la Fonction publique stipule que le SELOR établit le règlement d'ordre intérieur et que ce dernier doit être approuvé par le Gouvernement, ce qui a été fait le 12 juillet 2007. Ce dernier n'a toutefois pas le pouvoir de modifier ou d'adapter ce règlement.

Le ROI prévoit que le jury délibère secrètement. Quand il y a égalité des voix, celle du Président compte double. Le SELOR désigne également un secrétaire et un secrétaire suppléant qui n'ont aucune voix délibérative ou consultative.

En ce qui concerne votre question relative à la nécessité de couler cette approbation du ROI en un arrêté à adopter, mentionnons qu'aucune disposition du Code de la Fonction publique, prévu par mon prédécesseur, ne le prévoit.

La publicité des arrêtés est fonction du caractère d'utilité publique. Ils peuvent même ne pas être publiés. Force est de constater que c'est le cas d'un règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement d'une Commission de sélection organisée par le SELOR. Ceci étant, aucune disposition n'a été imposée, ni par le SELOR, ni par le Gouvernement, empêchant des candidats aux postes à pourvoir de faire une demande pour obtenir une copie de ce ROI.

Les autres éléments internes et externes ne demandent pas plus d'explication.

En ce qui concerne la polémique survenue suite à l'article de presse, il me semble que vous employez, Monsieur Borsus, une méthode biscornue, pour ne pas dire autre chose. Le procédé utilisé est celui qui consiste à mettre sur la place publique des critiques émanant d'un avis aussi crédible qu'anonyme pour faire croire à l'existence d'une polémique.

M. Cheron a aussi évoqué la publication par la *Libre Belgique* d'une note confidentielle qui aurait été rédigée par un spécialiste en droit administratif. Il me demande si les éléments qu'invoquerait cette note seraient ou non de nature à faire l'objet de recours par rapport à la procédure de sélection.

Toute personne justifiant d'un intérêt et estimant que tel ou tel acte administratif peut être critiqué est libre de le faire. Je ne fais pas de commentaire par rapport à cela.

Il est toutefois curieux que le Gouvernement soit amené à s'expliquer sur des arguments juridiques qui pourraient être opposés à l'occasion d'un recours qui serait introduit devant le Conseil d'État. Il est également étonnant qu'il doive répliquer à une note rédigée par une personne inconnue qui, n'étant pas satisfaite, cherche sans doute à calibrer les arguments de son recours en fonction des réponses apportées ici.

Autant la transparence doit être totale entre le Parlement et le Gouvernement, autant il n'est pas admissible que le débat juridique soit transféré, de cette façon-là, des juridictions compétentes vers le Parlement.

Quoi qu'il en soit, une commission de sélection était en place dans le cadre des épreuves qui vous occupent. Sa composition peut varier en vue de la fonction à pourvoir et des compétences spécifiques à cette fonction. Il est évident que la composition des Commissions est identique pour chaque emploi de même type. Je vous invite à vous adresser au SELOR afin de connaître la composition de chacune des Commissions.

L'article 344 indique que les membres de la commission sont engagés pour un mandat renouvelable de quatre ans. Toute publicité inadéquate des jurys, motivée uniquement par des raisons partisanses et démagogiques, risque de porter atteinte, non seulement à des personnes de qualité, mais aussi aux prochaines procédures de sélection.

La sélection s'est déroulée en deux épreuves: un test informatisé d'abord, une épreuve orale ensuite.

Pour votre information totale, sachez que, conformément au statut syndical, les organisations syndicales étaient bien présentes lors des interviews.

Quant à l'appréciation de la pertinence de la composition des commissions, je vous rappelle que le Code de la Fonction publique prévoit que je transmette la composition de la commission du SELOR aux membres du Gouvernement qui disposent de sept jours ouvrables pour me faire part d'éventuelles objections. Aucune objection n'a été formulée.

Des vérifications ont été menées par rapport au respect des modalités prévues à l'article 344 dans la composition de la commission. Celles-ci se sont déroulées majoritairement par Internet et ont été très favorables. Elles nous ont permis de déterminer le «topo professionnel» de chacun des membres sans avoir nécessairement besoin de recourir au SELOR, tant leur profil de qualité était bien expliqué.

La méthode retenue pour la désignation des futurs mandataires est toujours en discussion au niveau de son organisation pratique. Toutefois, je peux vous assurer que j'ai pris le soin de m'adjoindre, dès le mois de mars, les services du cabinet de Maître Bourtembourg pour mettre en place l'organisation de la dernière épreuve de sélection.

Compte tenu des dispositions du Code de la Fonction publique, tous les lauréats du SELOR participeront à la dernière épreuve de sélection. Les postes dépourvus de candidats feront l'objet d'une nouvelle sélection.

Indépendamment de la sélection des A2, le Gouvernement wallon poursuit la procédure de désignation des fonctions A3 car il serait dommageable que les rumeurs et la tempête médiatique ne freinent la poursuite de la modernisation et de l'action de l'administration wallonne. Mais peut-être est-ce cela que vous recherchez.

Des critiques se font jour sur les procédures de recrutement des agents publics. Il ne faut pas dissimuler que, chez certains, les critiques sur telle ou telle façon de faire masquent un souhait plus fondamental: confier le recrutement des agents à des sociétés privées.

Je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne, au regard notamment du principe de neutralité, j'estime que le recrutement de ces agents est une tâche qui doit être assumée par les pouvoirs publics.

Des interrogations peuvent alors surgir sur la manière de faire dans tel ou tel cas. Ces interrogations sont à l'évidence toujours légitimes.

L'agitation faite au moment où la dernière phase de la procédure de nomination doit être mise en oeuvre ne doit pas être l'occasion d'une deuxième session pour ceux qui ont échoué.

J'observe que, s'agissant de la Commission de sélection mise en place pour les mandataires, aucune critique concrète, à part quelques informations erronées, n'est apparue et ne met en cause, soit ses compétences, soit son mode de fonctionnement, soit encore l'impartialité de tel ou tel de ses membres.

Les critiques n'ont surgi que lorsque tel ou tel candidat n'a pas été retenu.

Je répète qu'il ne m'appartient pas de refaire le travail de la commission,

Je veux aussi redire clairement qu'à ce jour, aucun élément concret et démontré n'a été évoqué relativement

à la manière de travailler de la commission qui pourrait me laisser croire que les choses n'ont pas été faites correctement.

Par contre, les réactions et les attitudes de certains me laissent un goût amer.

En effet, les allégations faites ces dernières semaines ne peuvent que porter préjudice au plus grand nombre, à savoir:

- les agents de notre Administration, qui n'ont pas besoin d'être victimes de vengeances mesquines;
- les milliers de personnes qui passent chaque année des examens au SELOR;
- et, parmi les candidats mandataires, ceux qui ont préparé leurs épreuves longuement et avec sérieux.

N'oublions pas non plus, le discrédit que l'on jette sur le SELOR et plus particulièrement sur les membres de commissions de sélection: des universitaires, des experts ou encore des dirigeants de grandes administrations.

Monsieur Borsus, ce discrédit sur les commissions de sélection est entretenu par des rumeurs et d'autres hypothèses scabreuses. J'espère que je vous ai convaincu. Je trouve scandaleux d'oser penser le contraire.

M. Willy Borsus (MR). – Je voudrais prendre mes distances par rapport à l'affirmation de M. le Ministre selon laquelle la presse écrirait et analyserait sous la plume de moi-même ou de n'importe quel autre Membre du MR. Dire cela est véritablement injurieux envers les journalistes.

J'ai par ailleurs bien pris note du fait que M. le Ministre connaissait des membres des commissions de sélection qui seraient membres du MR. Pourriez-vous me dire comment vous avez obtenu cette affirmation?

Je prends bonne note de l'information confirmée par M. Gennen selon laquelle certains candidats se sont vu poser les mêmes questions à différents examens.

M. le Ministre, pourriez-vous nous dire pourquoi le brevet de *management* initialement prévu dans la sélection des mandataires généraux a été supprimé?

Nous avons appris que vous vous étiez attaché l'aide de Maître Bourtembourg. Je demande donc que nous puissions bénéficier de l'ensemble de ces analyses financées par les deniers publics.

J'observe aussi que vous avez déclaré que les candidats avaient la possibilité de demander le règlement d'ordre intérieur, mais qu'ils n'avaient pas été avertis de cette possibilité.

Enfin, j'attire l'attention sur le fait que vous n'avez pas répondu à certaines questions:

- en ce qui concerne les comités de sélection, trouvez-vous normal qu'un ancien Chef de Cabinet d'un Ministre socialiste au niveau fédéral se retrouve dans un comité de sélection à devoir apprécier la qualité d'un candidat étant lui-même le Chef de Cabinet d'un Ministre régional socialiste?
- fallait-il un ou plusieurs comités de sélection?

Tels les Grecs, le cdH reprochent au messenger d'avoir annoncé la défaite contre les Perses. Au lieu de s'en prendre aux responsables, elle s'en prend à nous.

Des informations sur la procédure ont sciemment été omises aujourd'hui.

M. Marcel Cheron (Écolo). – Ce même messenger s'était vu couper la tête. J'espère qu'il ne nous arrivera pas la même chose.

Le premier dossier dont nous parlons est une matière qui relève de l'Exécutif et non du Parlement. Ici, nous ne pouvons donc que vous interpeller.

Je n'ai pas apprécié le fait que vous remettiez en cause la façon dont nous avons été alerté, c'est-à-dire la presse. Je ne vois pas par quel autre moyen nous aurions pu l'être.

Je ne tiens pas non plus à ce que l'on nous dise, dans quelques mois, que nous n'avons rien fait ou rien dit. Nous ne sommes ni des distraits, ni des naïfs.

Je ne me fais aucune illusion. Je pense que le PS est victime de son succès et qu'il est gêné par le succès qui est le sien dans cette sélection. Je n'apprécie votre façon de faire. C'est du lotissement de la Fonction publique! Comment voulez-vous intéresser les jeunes candidats à la Fonction publique, lorsqu'ils savent comment les choses vont se passer? Je pense d'ailleurs qu'il ne serait pas inutile de réfléchir à la création d'une école de la Fonction publique.

M. Jacques Gennen (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez pris la peine de répéter votre propos et je vous en remercie.

En ce qui concerne les derniers propos de M. Cheron, je les qualifierais d'injurieux. On ne peut pas parler de lotissement de la Fonction publique, surtout lorsqu'on s'appuie sur des appréciations subjectives et des données chiffrées sur lesquelles vous n'avez pas de maîtrise.

M. Borsus a dit tout à l'heure qu'il avait trouvé, dans mes propos, la confirmation que certains candidats avaient retrouvé les mêmes questions à différentes épreuves. Mais pourquoi pas?

M. Daniel Huygens (FN). – Vos réponses ne m'ont pas convaincu. La non-politisation de la Fonction publique est un leurre.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Ce débat aura au mieux eu le mérite d'attirer l'attention sur la Fonction publique et sur la nécessité d'objectivation.

J'en profite pour revenir sur l'idée déjà émise de la nécessité de créer un SELOR wallon plus adéquat à la sélection de candidats pour notre Région.

Je pense aussi qu'il est urgent de revaloriser la Fonction publique afin que les meilleurs éléments ne s'orientent plus uniquement vers le secteur privé. Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce sujet.

INTERPELLATION DE M. ETIENNE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LA RÉPARTITION DES FONDS EUROPÉENS 2007-2013: LA PROVINCE DE NAMUR EST-ELLE INJUSTEMENT DÉFAVORISÉE?»

INTERPELLATION DE MME BARZIN À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LES FONDS EUROPÉENS POUR LA PROVINCE DE NAMUR»

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LES FONDS STRUCTURELS DANS LE SUD NAMUROIS»

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LA DÉTERMINATION DES DOSSIERS REPRIS DANS LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS»

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET LES CRITÈRES DE CHOIX DES PROJETS ÉLIGIBLES AU FEDER EN PROVINCE DE LIÈGE»

M. Jacques Etienne (cdH). – Monsieur le Ministre, vous ne serez pas étonné qu'une série de mandataires namurois vous interrogent sur les fonds structurels européens. Nous avons, en effet, pu lire récemment que la Province de Namur pourrait être sérieusement désavantagée lors de la répartition finale des fonds européens dans le cadre de l'axe 3 de l'Objectif «Compétitivité et Emploi» de la programmation 2007-2013. Ainsi, il semblerait que Namur ne doive recevoir que 2,5% des 172,8 millions d'euros prévus pour les quatre Provinces wallonnes.

En tant qu'élu, je tiens à vous faire écho d'un sentiment présent dans la population. Ce n'est pas la première fois que nos citoyens ont l'impression d'être les moins bien servis. Il y a des messages que les représentants du peuple ne peuvent négliger.

Cette problématique mérite d'être traitée au mieux et c'est donc sur un registre modéré que je vous interpelle aujourd'hui.

Des pans entiers de notre Province ne sont pas beaucoup mieux nantis que le Hainaut, bénéficiaire de l'Objectif 1 depuis plus de quinze ans, en tant que région en retard de développement. Même si l'on parle de «Silicon Valley» au sujet de l'axe Nord-Sud qui traverse notre Province, celle-ci ne peut être vue comme une terre de prospérité à l'abri de tout besoin. Notre marché de l'emploi a ses difficultés, notre économie ne peut se permettre de faire du surplace.

Cela méritait d'être rappelé, même si, en l'espèce, ces critères ne sont pas opérants pour la programmation qui nous occupe. Celle-ci vise à aider les projets qui améliorent l'attractivité du territoire, la rénovation, la revitalisation urbaine, le tourisme, les énergies renouvelables, etc. À ce titre, des projets issus de la Province namuroise étaient recevables, même si la reconversion des bassins industriels en déclin continue de constituer l'enjeu essentiel pour le redressement économique de la Wallonie. Vous l'aviez indiqué vous-même, ainsi que M. Di Rupo, attisant nos espoirs.

Je suis bien conscient qu'un tir groupé de récriminations venant des élus d'une même région peut apparaître contraire aux principes et à la méthode que vous vous employez à promouvoir.

Vous me rappellerez sans aucun doute le caractère objectif de la procédure. Les projets ont été sélectionnés par une *task force* indépendante, composée d'experts, de professeurs d'université, de représentants du patronat et de l'administration. Le saupoudrage, les arbitrages partisans, c'est toujours le passé, c'est toujours le travers des prédécesseurs.

Reconnaissons en tout cas que, lorsque les pratiques étaient moins orthodoxes, la région namuroise était rarement favorisée dans les partages de gâteaux.

Il n'y a toujours rien ou pas grand-chose pour la Province de Namur. C'est cela que les gens et les observateurs retiennent. Il est difficile de leur reprocher une certaine incrédulité.

Vous nous répétez sans doute que les dossiers namurois n'étaient pas de grande qualité en regard des autres.

Comment ne pas trouver curieux que ce déficit qualitatif soit tout particulièrement à déplorer dans le chef des porteurs de projets issus de cette Province? Ce qui n'est vrai dans aucun domaine de la vie sociale, économique, artistique, académique, deviendrait une cruelle réalité dès qu'il s'agit de partager des fonds européens?

Oserions-nous mettre en doute l'objectivité de la *task force*? Certainement pas les compétences, l'honnêteté intellectuelle, la volonté de bien-faire de ses membres. Mais on sait que l'objectivité est un idéal difficile à atteindre. Du reste, la composition du panel procédait, elle, forcément de choix politiques. Comment en irait-il autrement?

Indépendamment de l'explication officielle relative à la qualité des projets, on incrimine, en coulisse, la présentation en tant que telle des dossiers. Il aurait manqué à beaucoup d'entre eux le langage technocratique, les formules, les sésames éprouvés des professionnels de la subsidiologie. Les bureaux d'études sont sans doute bien utiles, mais toujours fort coûteux. Le formalisme est-il à ce point déterminant? Ne pouvait-on attendre d'experts aguerris de faire la part des choses entre la forme et l'intérêt intrinsèque des projets?

En coulisse, on laisse entendre qu'un peu plus de *lobbying* n'aurait pas été inutile de la part des porteurs de projets aujourd'hui dépités. À ce jeu-là, malheureusement, certaines régions, comme la nôtre, ne partent pas sur un pied d'égalité avec d'autres, nanties de fédérations plus pesantes, de Ministres influents ..

Je ne doute pas de la volonté du Gouvernement de faire prévaloir, dans la mesure du politiquement possible, des critères objectifs et de l'intérêt général de la Wallonie. Cependant, je ne suis pas le seul à avoir perçu cette situation dès lors que le Bourgmestre PS de Liège avait déclaré qu'ils avaient été bien servis à Liège sur base de l'accord politique au sein du Gouvernement wallon dans le cadre des fonds européens. Je n'insiste pas.

Je crois que certains critères politiques, au sens noble du terme, auraient pu être davantage pris en compte. Je songe surtout au statut de Capitale.

La Capitale de la Wallonie est-elle suffisamment ancrée dans les esprits et les priorités de nos gouvernants régionaux? La mise en valeur de la Citadelle, qui faisait l'objet d'un des dossiers soumis à la *task force*, devrait être vue comme un projet, non pas namurois, mais d'ampleur régionale. Ce monument exceptionnel, voisin direct des institutions politiques wallonnes, devrait être leur emblème et leur porte-drapeau. Il devrait, nous semble-t-il, être traité comme tel. Grâce à des moyens européens ou, à défaut, des moyens régionaux particuliers.

Je sais, Monsieur le Ministre-Président, que vous êtes tout acquis à la légitimité de notre Ville Capitale régionale.

On peut tenir des dizaines de colloques avec l'Institut Destrée sur l'identité wallonne, rédiger des projets de Constitution. Mais ce sentiment d'identité wallonne ne serait-il pas plus efficacement cultivé en manifestant, concrètement, plus d'attention pour la capitale? Celle-ci incarne l'unité des Wallons, leur détermination à prendre leur destin en main.

J'attends avec impatience, Monsieur le Ministre-Président, vos commentaires sur l'ensemble de ces considérations. Je vous demande aussi, plus précisément, si cette notion de Capitale a été quelque peu prise en compte dans les arbitrages du Gouvernement, et si elle peut prétendre à l'être davantage à l'avenir, s'agissant de fonds européens ou d'autres sources de financement alternatif.

Mme Anne Barzin (MR). – Le Gouvernement wallon s'est prononcé, jeudi dernier, quant à la répartition de l'axe 3 FEDER «développement territorial équilibré et durable» des fonds structurels européens.

Le Gouvernement a modifié, pour deux dossiers, la proposition faite par la *task force* pour l'attribution des budgets liés à la mesure 3.3 concernant la redynamisation urbaine et l'attractivité du territoire.

La proposition de la *task force* pour cette mesure a interpellé de nombreux mandataires de la Province de Namur. La presse en a largement fait écho ces derniers jours.

En effet, sur les 173 millions d'euros disponibles pour la mesure 3.3, seuls 3.800.000 allaient être attribués à la Province de Namur, soit 3.100.000 euros pour le Domaine de Chevetogne et 710.000 euros pour les lacs de l'Eau d'Heure. Cela représentait à peine plus de 2% de l'enveloppe disponible. Le Gouvernement wallon a quelque peu corrigé le tir et a repêché deux dossiers refusés par la *task force* relatifs à l'aménagement des pôles urbains de Ciney pour 2.500.000 euros et de Philippeville à concurrence de 1.900.000 euros.

Même avec l'adoption de ces deux dossiers, le budget dévolu à la Province de Namur n'atteint pas les 5% de l'enveloppe disponible. Cela pose évidemment question.

Ce qui interpelle également, c'est la comparaison entre les montants attribués. On constate, par exemple, que la Commune de Ans recevra 6.000.000 euros pour l'aménagement de places et que Herstal bénéficiera de 18.000.000 euros pour la redynamisation urbaine du centre. Ces deux Communes recevront autant que les Provinces de Namur, Brabant wallon et Luxembourg réunies.

Le Gouvernement wallon n'a donc pas retenu les projets liés à la Citadelle de Namur, à la redynamisation des quartiers namurois de Bomel et Saint-Servais, à la redynamisation des centres de Dinant, Florennes et Walcourt. Oubliés aussi, les projets de consolidation de certains villages ruraux préparés par les Communes concernées avec l'aide du Bureau Economique de la Province et de l'asbl «les plus beaux villages de Wallonie» qui concernaient Crupet, Matagne, Han-sur-Lesse, Hamois et Anhée.

En ce qui concerne les mesures 3.1 et 3.2, il faut souligner le budget de 7.500.000 euros attribué à la Ville de Sambreville. Les seuls projets acceptés sur l'ensemble de l'arrondissement de Namur.

Pour l'ensemble de l'axe 3, la Province de Namur recevra donc près de 16 millions d'euros sur une enveloppe disponible de 743 millions. Cela représente 2,2% seulement des moyens disponibles sur l'ensemble de la Région wallonne.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Ministre-Président, la déception et les nombreuses interrogations des mandataires namurois face à ce constat. Une fois de plus, la Province de Namur a été oubliée par le Gouvernement wallon.

Le Gouvernement wallon avait pourtant décidé que tout le territoire de la Région wallonne était éligible dans le cadre de la programmation 2007-2013. À plusieurs reprises, votre prédécesseur a rappelé que seuls les projets de qualité seraient retenus, quelle que soit leur situation géographique. On savait, bien sûr, qu'une priorité serait donnée aux dossiers concernant le bassin Meuse-Vesdre, aux zones rurales qui avaient bénéficié d'aides dans le cadre de la programmation 2000-2006 et à la ville de Sambreville dans la continuité du programme URBAN.

Depuis que le Gouvernement s'est prononcé sur l'affectation de ces fonds structurels, ce qui interpelle, c'est une telle disproportion entre les montants octroyés à la Province de Liège et ceux prévus pour les Provinces de Namur, Brabant wallon et Luxembourg.

J'en viens à mes questions.

La première porte sur la *task force* qui est le jury composé d'universitaires et de représentants du monde de l'entreprise. Seule une personne de la Province de Namur s'y trouve. Pourquoi le Gouvernement wallon n'a-t-il pas jugé opportun de faire aussi appel à un représentant des Facultés Universitaires de Namur et de Gembloux ?

Ma question suivante porte sur la méthode de travail de la *task force*. Je vous disais qu'il était important que chaque porteur de projet puisse être entendu et défendre son projet. Il semblerait que ceux-ci n'aient pas tous eu la possibilité de présenter leur projet. Je souhaiterais savoir sur base de quels critères la *task force* a décidé d'entendre certains auteurs de projets plutôt que d'autres.

En outre, pourriez-vous définir plus précisément la notion d'«effet structurant»? L'absence d'effet structurant semble, en effet, être à la base du refus d'un certain nombre de dossiers par la *task force*.

Enfin, on sait que le Gouvernement wallon pouvait s'écarter des recommandations de la *task force*. Toute décision contraire devait faire l'objet d'une motivation explicite et ne pas dépasser, par axe, 10% du budget européen concerné, avec un maximum de 5% du budget pour les projets ayant reçu une recommandation défavorable.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre-Président, communiquer aux membres du Parlement wallon les recommandations et le classement de la *task force*, ainsi que les motivations du Gouvernement relatives à l'ensemble des projets «repêchés»?

M. Willy Borsus (MR). – Je serai bref. Les Namurois ont la conviction que cette législature est perdue pour eux, que ce soit en matière de déchets, d'investissements ou encore de fonds européens. Il ont ce sentiment général qu'il y a peu à tirer du Gouvernement actuel.

Pouvez-vous nous rassurer quant au fait que notre Province est traitée avec la même attention que les autres Provinces wallonnes? Les chiffres sont éloquentes. Quels éléments pouvez-vous nous livrer pour infirmer ce constat.

Par ailleurs, je vous renvoie à l'analyse documentée de *L'Echo de la Bourse* qui note que l'on n'investit pas assez dans l'axe Nord-Sud de la Wallonie.

Je suis de ceux qui croient que l'on doit réinvestir dans les Villes, dans les pôles urbains. Cependant, négliger l'axe Nord-Sud en plein développement, est une erreur économique et politique.

Il faut viser la reconversion industrielle dans les pôles urbains et, avec la même intensité, investir dans l'axe Nord-Sud. Le Gouvernement wallon n'a pas fait ce choix. Vous devez revoir votre approche. Comment allez-vous revaloriser cet axe dont la Province de Namur fait partie et où réside la Capitale de la Wallonie?

Je me suis livré, à côté de cela, à une analyse plus polémique relative à la cartographie politique de vos décisions au regard de la cartographie des projets retenus. C'est sidérant, davantage que dans la Fonction publique! Je tiens à votre disposition les documents sur lesquels je me base. C'est sidérant à propos du total des fonds destinés à des Communes dont le Bourgmestre est socialiste.

Si l'on prend l'axe compétitivité, pour lequel il y avait 300 millions d'euros à attribuer, pas moins de

247,6 millions ont été attribués à des Communes dont le Bourgmestre est socialiste. Cela correspond à 79% des montants.

Au niveau de la Province de Namur, pour cet axe, on dépasse à peine les 4%. Il y a de nouveau un doute au niveau de notre belle Province qui bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et d'atouts touristiques indéniables. Vos décisions suscitent l'incompréhension. Pourquoi cette dimension touristique n'a-t-elle pas trouvé grâce aux yeux du Gouvernement et de la *task force*?

M. Jean-Pierre Dardenne (MR). – Le Gouvernement a communiqué, il y a quelques jours, les dossiers qui pourront bénéficier des fonds structurels.

Le moins que l'on puisse dire est que vous avez fait fort, Monsieur le Ministre-Président. Comme l'a dit Mme Barzin, les Communes de Ans et de Herstal, de M. Daerden et de son fils, ont obtenu à elles seules plus que les Provinces de Namur, de Luxembourg et du Brabant-Wallon.

Vous allez nous répondre que vous n'avez fait qu'appliquer le classement de la *task force* pour nous donner une illusion d'objectivité.

Cependant, comme toujours, votre choix n'a été que politique, que partisan. A ce petit jeu, vous avez vraiment fait très fort. La plupart des dossiers ont été attribués au profit de vos camarades.

Il serait opportun de déposer sur les bancs du Parlement wallon l'intégralité des dossiers afin d'analyser comment chacun d'eux a été géré.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il y a quinze jours, vous avez répondu à une question orale de mon Collègue portant, entre autres, sur les critères de choix des projets FEDER en Région wallonne et plus précisément en Province de Liège pour la «programmation 2007-2013».

Pour rappel, plus de 2000 dossiers ont été déposés pour l'ensemble de la Wallonie.

Le volume des demandes étant beaucoup plus important que celui de l'offre, la Gouvernement Wallon a mis en place un processus unique en Europe, en faisant appel à une *task force* indépendante qui garantit l'objectivité des choix stratégiques.

À la question de connaître les critères objectifs retenus par la *task force* pour exécuter sa mission, c'est-à-dire arbitrer entre les fiches et faire les choix, vous nous avez répondu :

- que la *task force* s'est basée sur la stratégie des programmes approuvés par la Commission et sur la qualité des projets structurés ;
- que la *task force* s'est aussi penchée sur la cohérence et une articulation renforcée avec la politique wallonne, sur une volonté de concentration des moyens sur un nombre limité de projets afin de favoriser un ciblage sur des actions qui génèrent des gains substantiels de valeur ajoutée ;
- qu'elle a également tenu compte du concept de portefeuilles intégrés de projets structurants afin de s'inscrire dans une démarche partenariale ;
- que, pour ce qui touche la stratégie, la *task force* a appliqué les priorités qui prévoient un ciblage particulier sur les milieux urbains, ce qui est une nécessité pour le redéploiement régional ;
- et que sur cette base, elle a classé les projets reçus en quatre catégories allant de «très favorable» à «très défavorable».

Monsieur le Ministre, c'est sur ce dernier critère que j'aimerais avoir un peu plus d'informations quant au nombre de projets qui sont dans ces catégories.

Dans le bassin de la Vesdre, les projets ont obtenu moins de 50% des aides sollicitées. Est-ce la même situation pour les autres projets qui ont obtenu le même classement? De nombreux projets ne pourront pas survivre avec un financement aussi bas. Il faut que les Communes soient aidées par d'autres financements.

Vous nous avez également répondu :

- que, à ce jour, la *task force* a remis ses recommandations pour l'ensemble des mesures FEDER et que le Gouvernement avait procédé au choix final concernant les mesures d'accompagnement des entreprises ;
- que les dernières décisions devraient être prises pour la fin mai ou le début du mois de juin pour les mesures qui relèvent de l'axe 3 du FEDER ;

- et que le Gouvernement wallon s'est, pour sa part, astreint à une discipline très stricte dans la prise en compte des recommandations de la *task force*. Il ne peut y déroger que de façon motivée et avec une limite de 5% pour les projets jugés défavorablement par la *task force*.

M. le Ministre peut-il m'apaiser et donc nous dire sur quelle sommes le Gouvernement calcule ces «5%»? Est-ce sur tous les projets, qu'ils soient «très favorables» jusqu'à «très défavorables»?

Existe-t-il des critères, aussi transparents que pour la *task force*, qui guident ces choix?

À Verviers, par exemple, le projet développé sur le quartier de Spintay a été reconnu. Il en va de même pour la revitalisation du site Interlac et de ses alentours immédiats à Dison.

Par contre, tout le périmètre assurant la jonction entre ces deux sites n'a pas été retenu. Il s'agit du périmètre de Hodimont et de l'aménagement de la voie rapide Grappe-Pisseroule.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'expliquer le «pourquoi», alors que l'Europe est demandeuse de convergence?

Dans ce cadre général, le refus de financer ces volets du projet Verdi ne risque-t-il pas d'amputer le portefeuille Verdi de son effet multiplicateur pour l'ensemble de la zone géographique concernée et d'opérer une coupure dans un tissu urbain aussi dense qu'intégré?

Dans la mesure où le MET envisage de procéder lui-même à des améliorations de cette voirie sur fonds propres, pourquoi ne pas faire de son projet un élément prioritaire sur Dison et y intégrer les aspects sollicités par la Commune qui n'ont pas été retenus par la *task force*?

M. Jean-Charles Luperto (PS). – S'appuyant sur des études universitaires, dont celles du Professeur Capron, le Gouvernement wallon a opté pour une stratégie d'affectation prioritaire des fonds structurels vers le bassin Meuse-Vesdre en ce qui concerne l'objectif de compétitivité. L'attribution desdits fonds structurels aux autres zones et aux zones rurales devait être secondaire.

À l'époque, la stratégie consistant à investir au maximum dans les endroits les plus atteints par le déclin économique n'a été nullement critiquée par qui que ce soit.

Les bassins de Liège et du Hainaut ont tellement contribué à la prospérité wallonne qu'il allait de soi d'accentuer la relance à partir de ces points d'appui.

La *task force* a suivi ces orientations à la lettre, au point d'écarter certains projets dont la qualité n'était pas nécessairement en cause.

Le Bourgmestre de Sambreville que je suis ne peut que se réjouir de constater que sa Commune se voit attribuer des aides indispensables dans la poursuite de son développement. Sambreville est en quelque sorte assimilée au Hainaut, bénéficiant de l'objectif de convergence, ce qui correspond d'ailleurs à une réalité économique et sociale.

Le Député wallon que je suis est très sensible aux efforts du Bureau économique de la Province de Namur qui s'est efforcé de présenter un portefeuille de projets structurés en zones rurales.

Je souhaiterais exprimer deux souhaits.

Premièrement, nombre de projets qui ont été présentés par le BEP méritent une attention particulière hors du contexte des fonds structurels. Il serait profitable non seulement à l'ensemble de la Province de Namur, mais également à la Région wallonne, que ces projets soient agréés par le Gouvernement wallon ou les Ministres compétents dans les matières concernées.

Ensuite, il importe dorénavant de prendre encore plus en considération, ainsi que le souhaitent les forces vives namuroises dans une démarche de mobilisation intitulée AXUD, l'importance de l'axe traversant le Brabant wallon, la Province de Namur et la Province du Luxembourg, ainsi que celle de l'apport de la ruralité dans la dynamique de redressement économique de la Région wallonne.

Permettez-moi d'attirer également votre attention sur la situation économique et sociale difficile de l'arrondissement de Dinant-Philippeville dont le revenu moyen par habitant est tel qu'il devrait être traité à l'instar du Hainaut et mériter une stratégie spécifique de la part de la Région wallonne.

Je prendrai une image simple pour conclure. La Région wallonne ressemble à une mère qui n'a pas de préférence pour un de ses enfants, mais qui se porte plus volontiers au chevet de ceux qui sont les plus malades. Ce comportement ne me semble pas anormal.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Depuis quelques jours, nous connaissons les projets retenus dans le cadre des Fonds européens pour la période 2007-2013 ainsi que ceux qui ont échoué devant le jury d'experts. Les uns sont heureux d'avoir été retenus, les autres sont déçus de ne pas l'avoir été. C'est la logique de tout concours.

En Province de Namur, nous sommes déçus. Sur les 173 millions d'euros accordés par la Région wallonne dans le cadre de l'axe «redynamisation urbaine et attractivité du territoire», elle ne reçoit que 4,24 millions, soit 2,5%.

La Ville de Namur, Ville-Capitale de notre Région, ne reçoit rien. Pourquoi donc la Ville de Namur ne s'est-elle vu octroyer aucun subside dans la répartition du Fonds consacré à la redynamisation et à l'attractivité urbaine? Qu'aurait-il manqué?

Si, comme tout Namurois, je suis profondément déçue, je refuse le procès d'intention auxquels certains s'essayaient depuis l'annonce des résultats. Soyons honnêtes et rappelons que le MR est aussi majoritaire dans certaines Villes. Rappelons aussi comment est constituée la majorité régionale. Rappelons également qu'aucune critique ne s'était levée à l'encontre du Gouvernement régional à propos des premières répartitions des Fonds européens qui visaient le développement économique et la recherche. Namur a reçu sa juste part dans cette première répartition des fonds structurels.

Je me permets de vous demander quelques éclaircissements par rapport à la méthode. Les dossiers namurois étaient-ils suffisamment détaillés, concertés et cohérents? À supposer que les projets fussent bons, comment ont-ils été soutenus et défendus?

Au-delà des velléités polémiques de certains, ce débat doit être, pour nous, l'occasion de cerner les raisons pour lesquelles certains projets ont été retenus et d'autres pas. Quels étaient les atouts des premiers et les faiblesses des seconds?

Au final, il nous faut toujours repartir d'un élément: selon quelle méthode de travail ces projets ont-ils été construits? Par quelles étapes un projet doit-il passer pour être considéré comme susceptible de rencontrer les critères de la *task force*? Jusqu'où les projets déposés doivent-ils s'inscrire dans une logique stratégique à moyen et long termes?

La logique des Fonds européens vise à soutenir les projets à l'origine d'effets démultiplicateurs. Un autre élément que doit avoir en tête tout porteur de projet: le fait qu'il faut activer autant que possible tous les leviers à la disposition de l'autorité. Autant d'éléments qui sont de nature à légitimer le projet en question et à mettre en place une vision stratégique à moyen et long termes. C'est précisément la philosophie que l'Europe souhaite imprimer via les Fonds européens.

Je terminerai par ce souhait: que les résultats que nous connaissons aujourd'hui soient l'occasion d'un sursaut au niveau de la méthode de travail pour faire en sorte qu'à l'avenir, les déçus puissent présenter des projets mieux structurés et mieux pensés, des projets qui répondent mieux à l'avenir que nous souhaitons pour notre Région.

M. Edmund Stoffels (PS). – Puisque les dés sont jetés, je ne vais pas me pencher sur certaines questions afin de savoir qui a obtenu trop ou trop peu. Il est pourtant évident que certains ont été bien servis, tandis que d'autres n'ont reçu que des miettes ou, même, rien du tout.

Le Gouvernement aura à gérer les états d'humeur que provoque ce dossier.

Je me pencherai sur la méthode de travail. Des enveloppes fermées ont été déterminées pour les programmes opérationnels «compétitivité» et «convergence».

Une multitude de projets ont été évalués par la *task force* et un comité de pilotage sur base d'une échelle allant de «très favorable» à «très défavorable».

Le Gouvernement a suivi l'estimation de la *task force* qui a considéré que la meilleure option était d'apporter 100% à chaque projet retenu. Il n'y aura pas de second tour.

Les diverses questions que je souhaiterais développer s'inscrivent dans une question générale: y aura-t-il, pour encourager les gens qui se sont investis dans des projets de qualité, d'autres créneaux qu'ils pourront utiliser?

En ce qui concerne la compétitivité, je vois qu'un ensemble de projets a été considéré comme «très favorables» tandis que d'autres se sont vu attribuer une mention «défavorable», voire «très défavorable».

Je me pose des questions: parmi tous les projets cotés très favorablement, tous ont été financés à 100% sauf un. Pourquoi?

Sur l'estimation de la *task force* chargée d'évaluer les projets, si l'on prend le projet Verdi comme référence, on s'aperçoit qu'il a été fractionné en un ensemble de lots cotés isolément. Une partie du projet a été sortie de son ensemble. Ce fractionnement du projet global a-t-il été fait en accord avec les auteurs?

Enfin, j'aimerais vous interroger sur le caractère supra-communal. À titre d'exemple, je reprends le même projet qui fait le lien entre les localités de Verviers et Dison. Quel a été le rôle du critère supra-communal pour évaluer le projet? Il me semblait que l'un des buts poursuivis était notamment d'encourager la collaboration entre Communes.

M. René Thissen (cdH). – M. Stoffels a donné une explication complète du problème. Le projet évoqué par M. Stoffels était une occasion exceptionnelle de reconstruire toute une Ville. Je ne comprends pas que l'on saucissonne un tel projet, le rendant du coup irréalizable. À moins que le Gouvernement wallon n'ait réfléchi à la manière dont il compte reprendre un certain nombre de dossiers.

Il s'agissait d'une opportunité exceptionnelle, le dossier non retenu méritait de se voir accorder toute notre attention.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – À l'instar du poète français, qui chantait «Paris, je ne t'aime plus», nous pourrions dire aujourd'hui «Namur, je ne t'aime plus». Cela semble vrai pour certains d'entre nous, au vu du rejet par le Gouvernement wallon du projet namurois pour la Citadelle. Je ne peux m'empêcher de penser que si le Parti socialiste était toujours au pouvoir à Namur, il n'en serait pas ainsi. C'est une politique malsaine que je dénonce avec force.

Cette décision est assez grave. Outre la pertinence de ce projet, c'est aussi l'image de la Capitale wallonne qui est jetée à terre. Si on n'a pas pour vocation de développer Namur comme Capitale de la Wallonie, cela signifie qu'un choix politique important a été posé.

J'ai aussi observé un certain nombre de choix. À Liège, il est clair qu'il y a un axe extrêmement bien desservi: la ceinture rouge, c'est-à-dire Herstal, Liège, Ans et Seraing. J'en suis heureux pour les projets retenus, mais d'autres Communes ont été lésées. Un des projets pourtant défendu par M. Daerden et M. Antoine a été abandonné. Il s'agissait d'une fiche FEDER pour un transport en commun structurant à Liège. La SRWT a donné un avis défavorable à cette fiche et le Gouvernement n'a donc pas soutenu le projet qui aurait pourtant concerné au moins 24 Communes de l'arrondissement de Liège. Je regrette cet aspect des choses.

Pour conclure, je redirai que la décision concernant le projet namurois est très grave et semble irréversible. M. le Ministre-Président, vous allez devoir assumer ce choix devant tous les habitants de Namur et tous les citoyens de Wallonie.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon et au nom de **M. Daerden**, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Lors de sa réunion de jeudi dernier, le Gouvernement a sélectionné les projets inscrits dans les mesures de l'axe 3 «Développement territorial équilibré et durable» .

Des mesures particulièrement importantes pour les programmes «Convergence» et «Compétitivité et emploi» et ce à plus d'un titre:

- de par le budget qu'elles mobilisent: pas moins de 743 millions d'euros pour les deux programmes réunis;
- de par l'implication très forte qu'elles ont suscitée chez les opérateurs, en particulier les Villes et Communes. L'appel à projets a, en effet, donné lieu au dépôt de quelque 650 projets, fédérés en 180 portefeuilles, pour un total de 2,1 milliards d'euros, soit près de 3 fois les budgets disponibles pour ces mesures;
- de par le caractère structurant des actions qu'elles sous-tendent: assainissement des friches, équipement des pôles d'activité économique ou encore amélioration de l'attractivité de la Wallonie.

Le tempo est inscrit dans le programme. La programmation 2007-2013 des fonds structurels consacre au total plus de 2,8 milliards d'euros pour le développement de la Wallonie:

- soit 1,5 milliard pour le Hainaut, à travers l'Objectif «Convergence» (ex Objectif 1);
- 1,3 milliard pour le reste de la Wallonie à travers l'Objectif «Compétitivité régionale et Emploi» (ex Objectif 2)

Je ne m'étendrai pas longuement sur la stratégie définie dans les programmes opérationnels. Celle-ci a déjà été largement évoquée ici.

Néanmoins, puisqu'il fait précisément l'objet du débat, permettez-moi un petit rappel concernant le zonage géographique.

Vous savez que celui-ci distingue:

- d'une part, l'ensemble de la province du Hainaut pour le programme «Convergence»;
- de l'autre, le reste du territoire wallon pour le programme «Compétitivité régionale et Emploi».

À cet égard, il est important de souligner que ces deux programmes sont totalement indépendants. Leur couverture géographique est clairement délimitée par la Commission européenne et il n'y a dès lors pas la moindre concurrence entre des projets déposés dans le cadre de l'un et l'autre.

Par ailleurs, dans l'optique de ciblage des moyens qui caractérisent la stratégie wallonne, le Programme opérationnel «Compétitivité régionale et Emploi» FEDER prévoit une concentration des moyens sur les zones suivantes:

- la zone du bassin Meuse-Vesdre telle que définie dans le cadre des interventions structurelles pour la période de programmation 2000-2006;
- les zones rurales telles que définies dans le cadre des interventions structurelles pour la période de programmation 2000-2006;
- et la Commune de Sambreville qui a bénéficié d'interventions dans le cadre de l'initiative communautaire URBAN au cours de la période de programmation 2000-2006.

De plus, les programmes prennent en compte le rôle important des régions métropolitaines.

Dans la ligne de nombreuses études universitaires et en réponse au souhait de la Commission européenne, un ciblage particulier sur les milieux urbains a été pris en compte. Les documents stratégiques ont ainsi identifié comme prioritaires les pôles urbains que constituent les bassins de Liège-Verviers, Mons-Borinage-Centre et Charleroi.

Sur cette base, les programmes opérationnels précisent que, dans le cadre de la sélection des projets, la première priorité sera attribuée aux projets sur les pôles urbains, définis plus haut.

Dans un second temps, la priorité sera donnée aux zones bénéficiant actuellement d'interventions européennes.

Cette concentration des actions n'était pas exclusive. Le critère déterminant était, en effet, que seuls des projets structurants et de qualité pouvaient être retenus.

Par ailleurs, l'activation du programme s'est également appuyée sur la transversalité des projets; une transversalité basée sur le financement de portefeuilles intégrés de projets structurants.

Comme vous le savez, la plupart des mesures des deux programmes ont été soumises à un large appel à projets public.

Celui-ci fut lancé le 22 mai 2007 et clôturé le 30 septembre 2007.

Rappelons que le recours à un appel public à projets largement ouvert relève d'un choix volontariste du Gouvernement qui aurait pu se contenter de désigner, d'autorité, les projets à cofinancer.

Au terme d'une procédure d'examen par les administrations fonctionnelles et de coordination régionales telles que la Direction des Programmes européens et l'Agence FSE, les projets ont tous été soumis à l'appréciation d'une *task force* d'experts indépendants.

Celle-ci a évalué les projets, les a classés, et a formulé au Gouvernement des recommandations quant aux choix à poser.

Vous le voyez, dans le cadre de la mise en œuvre de la Programmation 2007-2013, le Gouvernement wallon a donc décidé de reconduire le processus de sélection des projets mis en œuvre lors de la Programmation 2000-2006 en recourant à une *task force* d'experts indépendants, certains étant déjà présents dans la *task force* précédente, qui vont toucher à différents milieux : l'économie et l'emploi, la recherche et le développement régional, l'aménagement spatio-territorial, la formation, mais aussi l'inclusion sociale.

Il va y avoir également des membres effectifs des administrations de coordination, à savoir la Direction des programmes européens, l'agence FSC, la DGRNE, la DGTRE ou encore le délégué-spécial Plan Marshall afin d'assurer une cohésion entre les différents niveaux de programmes existant sur l'échelle de notre territoire.

Celle-ci est composée de Alain Schoon (FUCAM), Henri Capron (ULB), Jean-Marie Dujardin, Martine Durez, Benoît Macq (UCL), Pierre Got, Bernard Serin, Emmanuel de Lophem, Jean-Pierre Pourtois (UMH), Andréa Rea (ULB), Pierre Cuisinier et Marie-Anne Belfroid Ronveaux.

Nombre de questions portent sur la méthode de travail adoptée par la *task force*. Laissez-moi à ce propos vous éclairer quant au cadre dans lequel elle a travaillé.

La mission d'animation de la *task force* a été confiée au consortium Ramboll Management — Deloitte, sur base d'un cahier spécial des charges précis, après mise en concurrence avec publicité au niveau européen.

Outre son rôle de préparation et d'animation des débats, le consultant a été chargé de proposer à la *task force* des critères et une grille d'évaluation des projets, en adéquation avec les programmes opérationnels et les compléments de programmation.

Le consultant a également fourni aux membres de la *task force*, préalablement aux réunions de travail, un avis détaillé et argumenté sur chaque fiche-projet, reprenant une synthèse ainsi que la grille d'évaluation complétée conformément à la procédure approuvée par la *task force*.

Le rythme des réunions de travail fut régulier et soutenu, puisqu'elles se sont tenues chaque semaine de novembre à mai.

La *task force* a travaillé selon une méthodologie établie par elle, en collaboration avec le consultant en charge de son animation.

Cette méthode comprenait notamment :

- la mise en place d'une grille d'analyse, intégrant les critères génériques du programme opérationnel ainsi que les critères spécifiques propres à chaque mesure et la confrontation des aspects stratégiques des projets avec le professionnalisme et la qualité de leur rédaction ;
- l'évaluation des projets par la *task force* via un classement en quatre catégories, de très favorable à très défavorable ;
- la hiérarchisation par la *task force* des projets favorables et très favorables. À cet égard, bien que de nombreux projets aient été reconnus de qualité par la *task force*, celle-ci a procédé — conformément à la mission qu'elle avait reçue — à un classement, au sein même des bons projets, pour cadrer avec les enveloppes budgétaires disponibles au sein de chacune des mesures des Programmes.

Pour ce faire, la *task force* s'est notamment posée les questions suivantes afin d'optimiser ses choix :

- le portefeuille de projets contribue-t-il au recentrage économique de la Région, en cohérence avec les priorités exprimées dans le Programme opérationnel/le complément de programmation ;

- le portefeuille de projets contribue-t-il au changement de l'image/visibilité/compétitivité de la Wallonie;
- la qualité de vie — environnement, culture, tourisme etc. — promue contribuera-t-elle au choix de localisation des entreprises;
- quel est l'effet d'entraînement du privé par les financements publics;
- les projets au sein du portefeuille ont-ils des effets de renforcement mutuel et sont-ils structurants;
- le portefeuille présente-t-il un caractère innovant?

Vous constaterez, dès lors, que la *task force* a travaillé avec méthode, rigueur et sérieux, sur base d'une grille de critères objectifs.

Insistons aussi sur le fait que le Gouvernement s'est volontairement astreint à ne déroger qu'à titre exceptionnel aux recommandations de la *task force*.

Concernant l'axe 1 «Création d'entreprises et Emploi», lors de l'appel à projets, 17 portefeuilles de projets, représentant 77 volets en animation économique, avaient été déposés pour les deux Programmes, pour 80 millions d'euros. Six portefeuilles ont été retenus, pour un budget total de 69 millions d'euros.

Concernant l'axe 2 «Recherches», les 154 millions d'euros qui y sont dédiés vont être affectés à des projets dans des secteurs d'activités tels que les matériaux, l'aéronautique, le textile, la santé, les nanotechnologies, l'agroalimentaire, les biotechnologies et l'environnement. Lors de l'appel à projets, 45 portefeuilles de projets, représentant 252 volets en recherche, avaient été déposés pour les deux Programmes, pour 370 millions d'euros. Vingt-quatre portefeuilles vont être retenus pour un budget total de 152 millions d'euros.

Concernant l'axe 2 «Formation» visant les centres de compétences et de technologie avancée, lors de l'appel à projets, 43 portefeuilles de projets, représentant 100 volets, avaient été déposés en formation pour les deux Programmes, pour plus de 206 millions d'euros. Cinquante-sept projets ont été retenus pour un budget total de 79 millions d'euros.

La décision du Gouvernement du 22 mai dernier concernait l'axe 3 FEDER des deux Programmes et plus précisément les trois mesures suivantes:

- l'assainissement et la réaffectation des friches industrielles et des chancres urbains (mesure 3.1);
- les infrastructures d'accueil structurantes et l'accessibilité des pôles de développement (3.2);
- la redynamisation urbaine et l'attractivité du territoire (3.3).

Une particularité importante est à noter pour cet axe 3, puisque la *task force* a recommandé au Gouvernement d'allouer, dès le premier appel à projets, 100% des budgets disponibles, soit 743 millions d'euros.

La *task force* a fondé sa recommandation sur la qualité d'un grand nombre de portefeuilles de projets soumis, le caractère indivisible de ces portefeuilles, leur impact structurant et la nécessité de respecter la règle N+2 qui impose de concrétiser les projets dans les délais très serrés imposés par la Commission européenne.

Le Gouvernement a suivi cette recommandation forte des experts indépendants.

Afin de répondre aux questions des honorables Membres, je vais à présent dresser la synthèse des décisions arrêtées par le Gouvernement concernant ces mesures pour l'Objectif «Compétitivité régionale et Emploi».

Je tiens bien évidemment à la disposition du Parlement la liste de l'ensemble des projets retenus.

Je vais vous donner le détail des décisions arrêtées par le Gouvernement pour l'Objectif «Compétitivité et Emploi» dans le cadre de l'axe 3.

Pour la mesure 3.1 «Assainissement et réaffectation des friches industrielles et des chancres urbains», une enveloppe financière globale de 45 millions d'euros était disponible. Lors de l'appel à projets, 10 portefeuilles, représentant 16 projets, ont été déposés par des opérateurs, pour un coût total de 67,2 millions d'euros, soit 149% du budget disponible. Le Gouvernement a sélectionné 13 projets pour un montant total de 45 millions d'euros.

Concernant la mesure 3.2 «Développement d'infrastructures compétitives», une enveloppe financière globale de 94 millions était disponible. Lors de l'appel à projets, 22 portefeuilles, représentant 62 projets ont été déposés, pour un coût total de 191,4 millions d'euros, soit 204% du budget disponible. Le Gouvernement a retenu 41 projets, fédérés au sein de 15 portefeuilles, pour un montant total de 94 millions d'euros.

Concernant la mesure 3.3 «Redynamisation urbaine et attractivité du territoire», une enveloppe financière globale de près de 173 millions est disponible. Lors de l'appel à projets, 58 portefeuilles, représentant 250 projets ont été déposés par des opérateurs et ce, pour un coût total de 692 millions d'euros, soit 407% du budget disponible. Le Gouvernement a sélectionné 55 projets fédérés au sein de 20 portefeuilles, pour un montant total de près de 173 millions.

J'en arrive aux questions plus géographiquement spécifiques.

Même s'il semblait qu'un consensus s'était imposé pour reconnaître qu'il fallait éviter tout saupoudrage ou sous-localisme, des voix se sont élevées pour dénoncer la prétendue indigence des moyens alloués à telle ou telle sous-région de la Wallonie.

Je vais donc me plier un instant à un exercice d'approche sous-régionale dans le seul dessein de répondre aux interpellateurs du Gouvernement.

Je vous livrerai d'abord les résultats de la sélection opérée pour la Province de Luxembourg.

Concernant l'axe 1 «Economie» et, spécifiquement, la mesure 1.3 «animation économique», le portefeuille de projets de la «Structure locale de Coordination Animecolux» a été retenu, pour un budget total de 4,7 millions d'euros.

Pour l'axe 2 «Recherche» et «Formation», concernant la formation, quatre projets ont été sélectionnés pour un budget total de 1,5 million d'euros.

Ainsi, sur les deux premiers axes des Programmes opérationnels, 6,2 millions d'euros ont été octroyés à des opérateurs luxembourgeois.

Dans l'axe 3, 13 portefeuilles, représentant 43 projets, ont été déposés par les opérateurs de la Province de Luxembourg pour une demande globale de 112 millions d'euros.

In fine, huit portefeuilles, représentant 13 volets pour un budget de 40 millions d'euros, ont été retenus.

Dès lors, les budgets octroyés aux opérateurs luxembourgeois représentent 8,2% de la mesure 3.3 et 13% de l'ensemble de l'axe 3.

J'en viens à la situation de la Province de Namur qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps, même si je constate aujourd'hui avec satisfaction qu'un consensus s'est reconstitué autour des orientations fortes que nous partageons finalement tous ici.

Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler les décisions qui ont été prises concernant les axes 1 «Economie» et 2 «Recherche» et «Formation» pour la Province de Namur.

Concernant l'axe 1 et spécifiquement la mesure 1.3 «animation économique», deux portefeuilles de projets ont été retenus, pour un budget total de 8,8 millions d'euros. Ils l'ont été au bénéfice de la Structure locale de coordination «Namur Synergie», représentant un budget de 8 millions d'euros et du projet d'économie sociale «Equilibre Challenge Dinant» pour un budget de 800.000 euros.

Pour l'axe 2, en matière de recherche, deux projets des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur et des Facultés agronomiques de Gembloux ont été retenus, pour un budget total de 2,9 millions d'euros.

Enfin, concernant la formation, 9 projets ont été sélectionnés pour un budget total de 8 millions d'euros.

Ainsi, sur les deux premiers axes des Programmes opérationnels, quelque 19,7 millions d'euros ont été octroyés à des opérateurs namurois.

Dans l'axe 3 «attractivité du territoire» de l'Objectif Compétitivité, 17 portefeuilles, représentant 67 projets, ont été déposés par les opérateurs namurois pour une demande globale de 138 millions d'euros.

In fine, quatre portefeuilles, représentant onze volets, pour un budget de 15,8 millions d'euros, ont été retenus.

Dès lors, les budgets octroyés aux opérateurs namurois, ne représentent pas 2,5% de l'enveloppe — comme je l'ai très souvent lu ou entendu ces derniers jours — mais bien 4,8% de la mesure 3.3 et un peu plus de 5% sur l'ensemble de l'axe 3.

Par ailleurs, dans la latitude qui lui était donnée de déroger aux recommandations de la *task force* et dans un souci de complétude spatiale, le Gouvernement a opté pour une priorité à donner aux projets issus des Provinces de Luxembourg et de Namur.

Comme rappelé précédemment, cette faculté de dérogation devait demeurer l'exception à la règle générale. Elle a, à cette fin, été strictement encadrée et limitée.

Concernant les dossiers particuliers — qui, pour leurs auteurs, sont évidemment toujours les meilleurs du monde —, on pourrait en parler à l'envi. Et je ne pense pas qu'il revienne au Gouvernement de présenter par le menu, l'évaluation de la *task force* pour les 2.000 dossiers rentrés dans le cadre de l'appel à projets. Le rapport global de la *task force* sera disponible.

Plus globalement, j'appelle chacun à assumer ses responsabilités et à se poser simplement les bonnes questions.

Le projet comprenait-il un plan financier crédible? Le projet était-il clairement positionné dans la stratégie du Programme opérationnel? Le projet développait-il des synergies et des perspectives de mise en réseau, aujourd'hui essentielles?

Le projet présentait-il une réflexion sur les procédures préalables dont on sait qu'elles sont chronophages et ce, au regard des impératifs de la règle N+2?

Le projet avait-il suffisamment mûri, ou est-il resté au stade des intentions? En un mot, le meilleur dossier a-t-il été présenté?

Même si c'est plus facile à dire, un rejet ne provient pas toujours de la faute de l'autre. Je ne veux incriminer personne mais, de façon constructive, je pense que chacun doit se livrer à son auto-évaluation.

Le Gouvernement wallon n'oublie pas la Province de Namur. Il est notamment conscient des difficultés rencontrées dans le Sud de la Province. Le Plan Marshall s'y consacre. Le Gouvernement n'oublie pas non plus sa Capitale, tout en atteste: le Plan Marshall, la dotation spécifique Capitale et le Fonds des Communes. La réforme de ce Fonds a permis d'éponger la dette de Namur et d'augmenter de 4 millions d'euros le financement de la Ville. Après réforme, Namur connaîtra, entre 2006 et 2008, une hausse de 8,3% de ses moyens. Concernant le développement rural, 470 millions d'euros sont apportés pour la période 2007-2013, dont 283 millions par la Région, le reste provenant de l'Union européenne.

En conclusion, je rappelle que la stratégie approuvée par le Gouvernement et la Commission Européenne réserve une place importante au concept de métropolisation et de concentration des moyens sur des projets structurants. Le saupoudrage doit être définitivement écarté.

Je tiens à souligner le travail de qualité de la *task force* et à lui rendre hommage.

Nous devons avoir une vision d'ensemble. Les dossiers non retenus ne sont pas forcément médiocres, mais ils peuvent se trouver supplantés par des dossiers plus structurants ou davantage prioritaires au moment des choix. Il a fallu faire des choix. Des projets qui n'ont pas été retenus pourront trouver une autre issue à l'avenir via d'autres canaux.

Ce qui doit nous préoccuper, c'est le développement de la Wallonie, un développement efficace.

M. le Président. – Un Parlementaire souhaite-il répliquer?

M. Jacques Etienne (cdH). – Je n'ai pas été étonné par vos chiffres, nous les connaissons. Par contre, vous avez parlé d'un consensus concernant les choix opérés en Province de Namur. Je ne l'ai pas entendu aujourd'hui dans le chef de la majorité des interpellants.

Qu'il y ait plus de projets que de financements possibles, c'est évident. Que des projets soient jugés meilleurs, on peut le comprendre. Mais de là à constater une telle disproportion au détriment de Namur, c'est troublant. Ce qui compte, est-ce la forme, la manière d'habiller un projet, le fait de recourir à un coûteux bureau d'études spécialisé? Ce qui compte, est-ce le lobbying?

Cinq Communes ont été choisies en Province de Namur et elles sont toutes dirigées par un Bourgmestre socialiste. Namur est écarté. Mais les Namurois ne seront pas naïfs. Ils ne s'avouent pas vaincus.

Je pense que vous avez, comme tout le Gouvernement, un devoir moral, et pas seulement à l'égard de la Province de Namur et de sa Capitale.

Mme Anne Barzin (MR). – Je prends acte que le rapport global de la *task force* sera mis à la disposition du Parlement.

Vous ne m'avez pas répondu concernant les critères qui ont établi que certaines personnes ont été entendues.

Ce qui choque les Namurois, c'est une telle disproportion, comme l'a rappelé M. Etienne. J'espère qu'à l'avenir, le Gouvernement wallon tiendra compte de la Province de Namur et que le travail du BEP ne sera pas perdu.

M. Willy Borsus (MR). – Comme dans beaucoup de dossiers, dans celui-ci, la Province de Namur a reçu une part infime au vu de ses potentialités. C'est une erreur stratégique, un indice de faiblesse du Gouvernement. Je plaide pour un changement radical du point de vue du Gouvernement, dans ce dossier comme dans d'autres.

M. Jean-Pierre Dardenne (MR). – Que des choix aient dû être faits, c'est l'évidence même. Dans ces choix, quel a été le rôle des experts et du politique? Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet. Vous allez déposer le dossier et j'espère que nous pourrions y voir plus clair.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'ai bien compris que vous ne pouviez pas rendre compte de tous les détails du dossier. C'est une invitation à revenir vers vous. J'ai retenu que les projets qui n'ont pas été retenus n'étaient pas perdus. Il y a donc encore un espace de création, également pour combler les financements trop bas. La Province de Liège ne vivra pas sans cela.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je vous remercie pour cette réponse pondérée et méthodologique. Je retiens qu'il y a une porte ouverte pour les projets non-retenus, d'autres voies de financement. Cela ne découragera pas les auteurs de projet qui se sont investis.

M. Etienne a parlé de l'approche lobbyiste. Je constate alors qu'il est un bien piètre lobbyiste, même si je ne crois pas à cette théorie.

M. Jacques Etienne (cdH). – De la part d'un «gamin» qui fait des blagues au téléphone, c'est un peu déplacé.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Si c'est là tout ce que vous pouvez dire!

M. Serge Kubla (MR). – Quelle Majorité! L'échéance approche!

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie le Ministre-Président pour son exposé clair. Il tient à disposition le rapport de la *task force*. Nous pourrions apprendre davantage sur les dossiers déposés, leur montage et le plan opérationnel. Ce sera très instructif pour l'avenir. Je retiens que les projets non retenus pourront faire l'objet d'un dialogue.

M. Edmund Stoffels (PS). – J'ai dit que 100% des moyens avaient été alloués. Il n'y aura pas de 2ème tour. Avec intérêt, j'apprends toutefois que les projets non retenus ne seront pas perdus. Qu'en est-il des autres créneaux pour récupérer de bons projets qui n'ont pas été retenus?

Je reviendrai vers vous dans un esprit constructif.

M. René Thissen (cdH). – Je ne vais pas revenir sur le passé.

Je regrette que nous n'ayons pas obtenu de réponse plus précise par rapport aux choix qui ont été faits dans le dossier évoqué.

Il reste sur l'impression que la concentration qui devait être destinée à l'axe Liège-Verviers est restée limitée à l'axe Liège-Liège-Liège.

Le Ministre a ouvert une petite porte au dialogue à ce niveau-là. Cela nous permettra de voir comment on a défendu les projets qui représentent une opportunité d'importance régionale.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous trouve hyper serein dans ce dossier. Est-ce bon signe pour la Wallonie? Je n'en suis pas sûr.

J'aurais souhaité une explication sur les critères utilisés pour retenir ou pas les projets, mais également sur le rejet de grands projets dont celui de la Citadelle de Namur. Je n'ai rien entendu à ce propos. Il y avait deux ou trois dossiers en plus de celui de la Citadelle de Namur qui auraient exigé de plus amples explications.

VOTES NOMINATIFS

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA RECHERCHE, LA CONSTATATION, LA POURSUITE ET LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS ET LES MESURES DE RÉPARATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (DOC. 771 (2007-2008) — N^{os} 1, 1bis À 14)

ARTICLE 2

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à l'article 2 du projet de décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, par MM. Thissen, Dardenne, Meureau et Mme Dethier-Neumann (Doc. 771 (2007-2008) — N^o 14).

- Il est procédé au vote nominatif.

L'amendement a été adopté à l'unanimité des 66 Membres votants.

- Nous allons voter sur l'article 2 tel qu'amendé du projet de décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

- Il est procédé au vote nominatif.

L'article 2 tel qu'amendé a été adopté par 65 voix et une abstention.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret tel qu'amendé relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement (Doc. 771 (2007-2008) — N^{os} 1, 1bis à 14).

- Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret tel qu'amendé a été adopté par 53 voix et 14 abstentions. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – À la demande de M. Fourny et des cointervenants, le dernier point de l'ordre du jour est reporté et transmis à la Commission *ad hoc*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 05 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
Mme Anne Barzin, MR
M. Maurice Bayenet, PS
Mme Chantal Bertouille, MR
M. Willy Borsus, MR
M. Marcel Cheron, Écolo
M. Christophe Collignon, PS
Mme Véronique Cornet, MR
M. Philippe Courard, Ministre
M. Jean-Pierre Dardenne, MR
M. Rudy Demotte, Ministre-Président
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
M. Jacques Etienne, cdH
M. Paul Ficherouille, PS
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Jacques Gennen, PS
M. José Happart, Président
M. Daniel Huygens, FN
M. Serge Kubla, MR
M. Michel Lebrun, Président
M. Jean-Charles Luperto, PS
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, PS
M. Charles Petitjean, FN
M. Charles Pire, FN
M. Daniel Senesael, PS
Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre
M. Edmund Stoffels, PS
M. René Thissen, Rapporteur
Mme Eliane Tillieux, PS
M. Bernard Wesphael, Écolo

INDEX DES MATIÈRES

Aérogare de Charleroi Bruxelles-Sud
Aéroport de Bierset
Aéroport de Charleroi
Arrachage d'un pipeline de l'OTAN
Centre wallon de recherches agronomiques
Comité d'orientation et d'évaluation de recherches agronomiques
Conseil économique et social de la Région wallonne
Déclarations de Karel De Gucht
Désignation des hauts fonctionnaires wallons
Direction générale des Services techniques
Exercice de la tutelle
FEDER en province de Liège
Focus sur la Commune
Fonds européen 2007-2013
Forem
Gare de Gosselies
Golf dans la région de Tournai
Infractions et mesures de réparation en matière d'environnement
Maltraitance des personnes âgées
Nanotechnologies
Parcs naturels
Plan de prévention et de proximité
Politique migratoire et d'intégration à visage humain
Producteurs laitiers
Province de Namur
Recyclage des déchets
République d'Albanie
Sans-papier
SELOR
TEC Charleroi
Traité de Lisbonne

ABRÉVIATIONS COURANTES

asbl	Association sans but lucratif
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la province de Namur
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CEDRE	Centre d'Etude du Droit de l'Environnement
CRIE	Centre régional d'initiation à l'Environnement
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGTRE	Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSC	Conseil d'Intendance forestière
FSC	Forest Stewardship Council
FSE	Fonds social européen
FUCAM	Faculté universitaire catholique de Mons
GERFA	Groupement d'études et de recherche fédéral sur l'Administration
IDETA	Intercommunale de développement économique du Tournaisis
ILS	Instrument Landing System
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
RER	Réseau Express régional
RES	Réseau d'entreprises locales
RESA	Décret de Relance économique et de Simplification administrative
ROI	Règlement d'ordre intérieur
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner - Orienter)
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
TEC	Société de Transport en commun
UCL	Université Catholique de Louvain
ULB	Université Libre de Bruxelles
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie